

Expertise sur la localisation, la conception et le fonctionnement des Déchèteries



Octobre 2001

Réalisé par Nathalie VILLERMET sous le pilotage de Mme Liliane ELSÉN
Et la coopération de Mme Brigitte ARNOULD du MATE

Cette étude fait suite à la lettre de commande n° 117/2000 du 1^{er} décembre 2000, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, Sous Direction des Produits et des Déchets.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
GLOSSAIRE	6
I- POSITIONNEMENT DU SUJET	7
Introduction	7
Réglementation	8
II- ENQUETES	9
II-1 ENQUETES DU RESEAU ASSOCIATIF DE FNE	9
a) Réalisation des enquêtes	9
b) Résultats des enquêtes associatives	9
II-2 Enquêtes nationales sur le parc de déchèteries en France	10
a) Recherche d'information nationale sur les déchèteries.....	10
b) Résultats de l'enquête nationale	10
III- RESULTATS ENQUETES	13
III-1 PARC DES DECHETERIES EN FRANCE	13
a) Evolution du parc de déchèteries en France.	13
b) Résultats du parc de déchèteries régionales et départementales	16
c) Mise au point sur la notion de population Desservie	25
d) Répartition des déchèteries et population desservie	25
Résultats par département	25
Résultat par région.	27
Les projets de déchèteries par région.....	27
III-2 INFORMATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC	30
a) Les différentes catégories d'informations	30
b) Les supports de communication	30
Supports locaux	31
Les brochures, supports papier	31
c) La diffusion de l'information sur le « terrain »	33
Généralités.....	33
Situations rencontrées	34
Carence en information.	34
Cas de bonne communication.....	37
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.	37
III-3 FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA DECHETERIE	38
a) Conception.....	38
Implantation de la déchèterie.....	38
Accessibilité	39
Dimensionnement	40
Les moyens de stockage, conteneurs	41
Aménagement particulier	42
c) Gestion	43
Sécurité / Surveillance des lieux.....	43
Gestion des bennes et débouché des déchets.....	44
III- 4 STATUT DES DECHETERIES	44

III-5 JOURS D'OUVERTURE	45
a) En semaine	45
b) Le samedi	45
c) Le dimanche	46
III-6 AGENT DE DECHETERIE.....	46
a) Importance de l'agent de déchèterie	46
b) Présence et rôle de l'agent de déchèterie	46
III-7 CATEGORIES DE DECHETS ACCEPTES.....	49
a) Les déchets admis en pratique	50
Piles et batteries	50
Huiles de vidanges (huiles minérales)	50
b) Déchets non admis en pratique.....	50
Amiante-Ciment	50
Les déchets de soins	51
Les DMS	51
Médicaments.....	51
Huiles de fritures (huiles végétales).....	51
c) Autres déchets	51
Les textiles.....	51
Pneus	51
Déchets en vrac.....	52
III-8 ACCUEIL DES PROFESSIONNELS.....	52
a) Acceptation des professionnels	52
Incertitudes de l'acceptabilité des professionnels.....	52
Interprétation de nos résultats sur l'acceptation des professionnels.....	53
b) Tarification des prestations	54
Les commentaires	54
Les résultats de l'ADEME	54
III-9 LES INITIATIVES	56
a) Les déchèteries mobiles	56
b) Les recycleries, un nouveau concept.....	57
c) Les déchèteries portuaires	57
d) La charte qualité déchèteries.....	57
III-10 LIMITE DES DECHETERIES.....	58
IV- RESUME.....	59
👉 IV-1 LES POINTS NEGATIFS	59
👉 IV-2 LES POINTS POSITIFS	61
V- RECOMMANDATIONS.....	62
CONCLUSION.....	65
REMERCIEMENTS	66
BIBLIOGRAPHIE	67

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DIB : Déchet Industriel Banal

DTQD : Déchet Toxique en Quantité Dispersé

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

PDEDMA : Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

RTT : Réduction du Temps de Travail

Remarque : Une note de l'Académie de 1994 a tranché sur l'orthographe du mot « déchèterie ». En effet ce mot ne s'écrit plus « déchetterie », mais « déchèterie ». Considérant cette décision nous avons souhaité orthographier correctement ce mot dans cette expertise.

I- POSITIONNEMENT DU SUJET

Introduction

La mise en place de la collecte sélective et des déchèteries connaît, depuis la loi de 1992 et l'élaboration des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés, une forte évolution.

Maillon important d'une bonne gestion des déchets, **la déchèterie** assure plusieurs fonctions. Equipement de base destiné à la collecte des encombrants, des déchets inertes, des déchets verts et des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), ce système permet de lutter contre le développement des dépôts sauvages et de réduire les atteintes à l'environnement.

Les déchèteries se présentent comme des centres ouverts aux particuliers pour un dépôt sélectif et transitoire de déchets triés et complètent ainsi les collectes sélectives en reposant sur des apports volontaires. Elles sont classées sous la rubrique n°2710 de la nomenclature des ICPE. Elles relèvent du régime de l'autorisation lorsque leur superficie est supérieure à 2 500 m².

La croissance du parc de déchèteries a été très rapide. Cependant, si ce développement correspond à une demande et à une bonne gestion des ordures ménagères, sur le terrain de nombreux problèmes subsistent.

L'ADEME a fourni en 1998 une étude technique sur le parc de déchèteries. Grâce à notre approche associative et notre enracinement local à travers nos associations largement réparties sur le territoire français, nous avons voulu apporter le point de vue des « usagers » pour connaître les problèmes concrets posés par les déchèteries.

Le point a été fait sur :

- * Le parc des déchèteries en France ;
- * l'information et la sensibilisation du public ;
- * le fonctionnement général des déchèteries (conception / gestion) ;
- * le régime ICPE des déchèteries ;
- * les jours d'ouverture ;
- * l'importance des agents de déchèteries ;
- * catégories de déchets acceptés ;
- * acceptation des professionnels.

Tout le long de cette étude des recommandations sont faites.

Réglementation

- **Circulaire du 11 mai 1989** – relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Déchèteries : Prescriptions générales.

Cette circulaire, premier texte réglementaire à évoquer les déchèteries, donne des informations concernant les critères donnant lieu à un régime de déclaration ou d'autorisation des installations classées sous la rubrique n°268 bis « matériaux, objets ou produits triés et apportés par le public : bois, déchets de jardin encombrants, gravats, huiles usagées, médicaments, métaux, papiers, cartons, piles et batteries, plastiques, pneumatiques, textiles, verres ».

(Maintenant modifiée par l'arrêté du 2/04/97)

Annexe A

- **Arrêté du 2 avril 1997-** Relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2710.

Cet arrêté donne les prescriptions générales applicables aux déchèteries, il décrit également les conditions de conception des déchèteries : Dispositions générales – Implantations/aménagements – Exploitation /entretien – Risques –Eau – Air/odeur – Déchets – Bruit et vibrations – Remise en état - Fin d'exploitation.

(Abroge la circulaire du 11/05/89)

Annexe B

- **Circulaire DPPR/SEI n°97-417 du 30 sept 1997** - Relative à la rubrique 2710 de la nomenclature ICPE (déchèteries).

Cette circulaire donne des précisions sur le calcul de la surface des installations. A partir de 2 500 m² la déchèterie passe du régime de Déclaration à celui d'Autorisation. C'est à dire qu'elles doivent répondre à des exigences plus strictes, surveillées dans le cadre des ICPE.

Annexe C

Autres textes liés aux déchèteries

- **Circulaire de Mme la ministre Dominique Voynet du 28 avril 1998.**

Réaffirmation des grands principes de la loi de 1992, l'accent est mis sur l'incitation au recyclage.

- **Circulaire DPPR n°99-0011 5 janv 2000**

Relative à la nomenclature des installations classées, classement des installations de compostage et des points d'apports volontaires de déchets ménagers triés.

Annexe D

II- ENQUETES

II-1 ENQUETES DU RESEAU ASSOCIATIF DE FNE

a) Réalisation des enquêtes

Phase I

Afin de percevoir le point de vue des usagers sur les déchèteries, nous avons réalisé une enquête nationale auprès des membres du réseau Déchets de FNE. Ainsi, 150 associations régionales et départementales ont servi de relais pour diffuser l'enquête au sein des associations locales. L'enquête a été faite sous forme de questionnaires.

Le questionnaire traitait des sujets suivants :

- Régime de la déchèterie (Autorisation, Déclaration) ;
- Rôle du gardien ;
- Jours et horaires d'ouverture ;
- Mode de gestion ;
- Types de déchets autorisés ;
- Accès aux artisans / commerçants / agriculteurs ;
- Information du public ;
- Commentaires, reproches, compliments, sur le mode de fonctionnement des déchèteries.

Annexe E : Questionnaire envoyé aux associations.

Une relance a été faite deux mois après le premier envoi, afin de re-mobiliser les associations.

Annexe F : La lettre de relance

Phase II

En juin 2001, une seconde campagne d'enquête a été relancée. Celle-ci avait pour objectif d'obtenir des informations complémentaires (de celles enregistrées lors du premier dépouillement). Un nouveau questionnaire a été réalisé. Ce second questionnaire demandait aux membres associatifs des commentaires pour dégager les problèmes locaux.

Les questions de l'enquête portaient sur :

- la perception de la déchèterie (accessibilité, heures d'ouverture, accueil, fonctionnement) ;
- le rôle de l'agent de déchèterie (son implication dans le fonctionnement de la déchèterie) ;
- les catégories de déchets acceptées et refusées ;
- la diffusion de l'information (sur l'existence de la déchèterie, sur les horaires d'ouverture, les déchets repris ...)

Annexe G : deuxième questionnaire

b) Résultats des enquêtes associatives

Lors de cette enquête nous n'avons pas interrogé le département de la Corse ne disposant pas de réseau local.

21 régions ont été enquêtées. Pour les DOM-TOM, la situation est particulière, nous avons interrogé nos correspondants de Nouvelle-Calédonie et de la Réunion. Nous nous sommes principalement consacrés à observer la problématique déchèterie sur la métropole.

- Sur les 21 régions interrogées, 18 régions ont répondu à notre enquête (Nous n'avons pas eu de réponse du Limousin, de la Haute-Normandie et de la Picardie où nos associations régionales sont plus préoccupées par les problèmes de protection de la nature).

- Sur 96 départements interrogés, 60 ont répondu aux questionnaires.

Nous avons enregistré au total 361 questionnaires, comprenant 167 commentaires.

Annexe H : tableau des régions et départements ayant répondu

A partir des informations dégagées, nous avons réalisé des calculs de pourcentage, afin d'avoir des résultats plus parlants.

II-2 Enquêtes nationales sur le parc de déchèteries en France

a) Recherche d'information nationale sur les déchèteries

L'organisme centralisant la majorité des informations sur les déchèteries en France est l'ADEME.

Afin de réunir les informations techniques concernant les déchèteries (parc des déchèteries, répartition, population/tonnage, ...) nous avons contacté l'agence nationale de l'ADEME (Angers) ainsi que toutes les agences régionales (21 agences).

(Les DOM TOM ont été interrogés : à chaque fois presque rien n'existe, vu les conditions locales bien particulières.)

Tout d'abord un contact par e-mail a été établi. Puis, nous les avons contactés par téléphone.

Les informations recherchées concernaient :

- * le parc de déchèteries, par région et département ;
- * l'évolution du parc entre 1998 et 2001 ;
- * les projets de déchèteries ;
- * les populations desservies.

Concernant les informations démographiques sur la population nous avons utilisé les données de l'INSEE de 2000.

Nous avons également recherché des informations sur :

- * les Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)
- * les dossiers de la commission nationale des aides (déchets) de l'ADEME (très intéressant quant aux choix régionaux concernant la gestion des déchets)

b) Résultats de l'enquête nationale

Sur les 21 ADEME sondées, toutes n'ont pas pu nous fournir d'informations récentes sur leur parc de déchèteries. Certaines ont des données datant uniquement de la dernière étude nationale sur les déchèteries (1998). Souvent ces agences sont en cours de réalisation d'études sur les données 2000, ou bien elles attendent de faire la mise à jour de leur données pour la prochaine étude nationale qui aura lieu en 2002. Mais globalement les ADEME mettent régulièrement à jour leurs données. Le support papier (plaquette, guide) était généralement utilisé pour la diffusion de l'information, cependant, la tendance actuelle de support d'information ADEME, se fait sur des bases de données informatiques.

En étudiant les différents renseignements fournis par l'ADEME on peut percevoir plusieurs niveaux d'implication des agences régionales.

Certaines possèdent en leur sein des « observatoires de déchets ». C'est le cas des régions suivantes :

- * Aquitaine
- * Bretagne
- * Franche-Comté
- * Poitou-Charentes

D'autres, sont uniquement des lieux de centralisation des données départementales.

Certaines agences éditent des plaquettes déchèteries donnant principalement des informations sur :

- * **le parc de déchèteries** (avec l'évolution du parc) ;
- * les **déchets collectés, avec les tonnages récupérés** ;
- * le fonctionnement du parc (organisation juridique, déchets des artisans, DMS, les employés ...);
- * la fréquentation et l'accessibilité des déchèteries ;
- * les modes de valorisation et d'élimination (le devenir des déchets) ;
- * les coûts des déchèteries.

(En gras se trouvent les critères mentionnés dans toutes les plaquettes)

Voici les départements éditant des plaquettes déchèteries :

- * Alsace (6 pages - 1999)
- * Basse Normandie (10 p - 1999)
- * Bretagne (24 p - 2000)
- * Limousin (6 p - 1999)
- * Lorraine (6 p – 1999/2000)
- * Nord-pas de Calais (12 p - 2000)
- * Poitou-Charente (12 p – 1999/2000)
- * Pays de la Loire (12 p - 2000)

Remarque : La plaquette « les déchèteries de Bretagne » est très complète, elle pourrait éventuellement servir de modèle.

D'autres agences régionales ADEME produisent des documents sur les déchets, au lieu de donner des informations spécifiques sur les déchèteries. C'est le cas pour :

- * l'Auvergne (152 pages dont 2 pour les déchèteries - 1998)
- * la Franche-Comté (36 p dont 2 pour les déchèteries - 1998)
- * la Guadeloupe (*non daté*)

On peut trouver comme autre support d'information: Internet. Voici les agences disposant d'un site web :

- * Auvergne <http://www.ademe.fr/auvergne>
- * Aquitaine <http://www.ademe.fr/aquitaine/>
- * Bretagne <http://www.ademe.fr/bretagne/>
- * Centre <http://www.ademe.fr/centre>
- * IDF <http://www.ademe.fr/ile-de-france/>
- * Languedoc-Roussillon <http://www.ademe.fr/languedoc-roussillon>
- * Lorraine <http://www.ademe.fr/lorraine>
- * Midi-pyrénées www.ademe.fr/midi-pyrenees
- * Guadeloupe <http://www.ademe.fr/guadeloupe/>

(4 sites internet ont été construits les deux derniers mois d'automne 2001)

Enfin, les dernières agences restantes fournissent sur demande, des données qu'elles obtiennent en faisant des requêtes (recherche d'information) sur leur propre base de données.

- * Bourgogne (2000)
- * Champagne Ardenne (2001)
- * Haute-Normandie (2000)
- * Picardie (2001)
- * Rhône-Alpes (2001)

Remarquons que quelques ADEME ont des difficultés à se procurer certaines informations. Ce qui est le cas pour :

- * l'accès des déchèteries aux professionnels ;
- * le taux de population desservie par une déchèterie ;
- * la gestion des DMS (informations aléatoirement données par les gestionnaires de déchèteries).

III- RESULTATS ENQUETES

III-1 PARC DES DECHETERIES EN FRANCE

a) Evolution du parc de déchèteries en France.

En 1980 on dénombrait ⇒ **157 déchèteries,**
 En 1999 le chiffre passait à ⇒ **2113 déchèteries.**

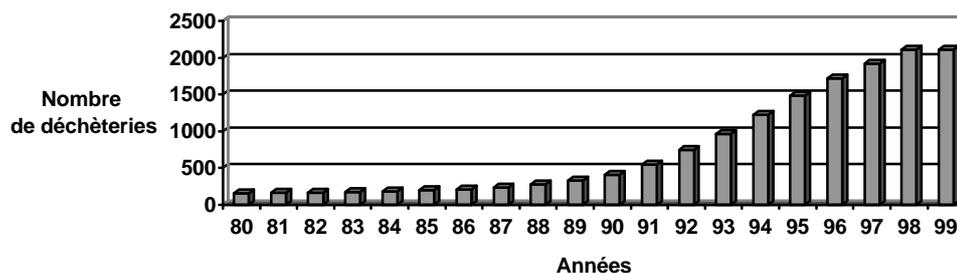
Ce qui représente 1 déchèterie pour 28 000 Habitants.

(Source ADEME 99)

Evolution du parc

Année	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
Nombre de déchèteries	157	163	168	175	182	196	212	235	279	328
Année	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99
Nombre de déchèteries	409	543	750	963	1223	1481	1717	1919	2113	2113

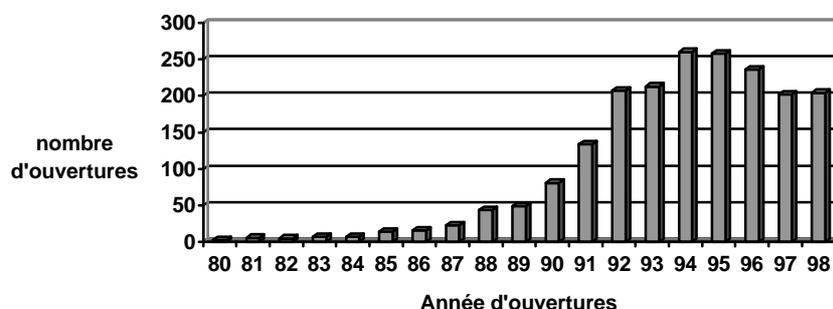
(Source ADEME)



Nombre d'ouvertures par an

Année	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Ouverture	3	6	5	7	7	14	16	23	44	49	81	134	207	213	260	258	236	202	204

(Source ADEME)



Depuis l'étude nationale ADEME de 1998, 3 ans se sont écoulés, et l'évolution du parc a continué son ascension. L'étude ADEME prévue pour 2002 sur les déchèteries, permettra de nous donner exactement le nombre de déchèteries ouvertes depuis 1998.

Evolution du parc de déchèteries entre 1998 et 2001- Nombres de déchèteries prévues à terme (actuellement).

	Nombre de déchèteries en 1998	Nombre de déchèteries en 2001	Nombre de déchèterie à terme	Pourcentage d'évolution entre 98 et 01
Alsace	102	107	108	5 %
<i>Aquitaine</i>	167			
Auvergne	27	74	85	174 %
Basse-Normandie	39	94	125	141 %
Bourgogne	40	97	155	143 %
Bretagne	95	183		93 %
Centre	157	171	218	9 %
Champagne-Ardenne	24	45		88 %
Franche-Comté	37	46	90	24 %
Haute Normandie	41	83		102 %
Ile-de-France	45	105	189	133 %
Languedoc-Roussillon	58	113	193	95 %
Limousin	19	39		105 %
Lorraine	46	68	75	48 %
Midi Pyrénées	41	63	200	54 %
Nord Pas de Calais	52	95		83 %
Pays de la Loire	185	272		47 %
<i>Picardie</i>	28			
Poitou-Charentes	115	251	282	118 %
<i>Provence Alpes Côte d'Azur</i>	60			
Rhône-Alpes	213	321	362	51 %

Suite à notre recensement (sachant que 3 régions n'ont pas répondu à nos demandes) nous pouvons, en 2001, compter sur **2 422 déchèteries** au minimum.

On arrive donc en 2001 à une moyenne de 21 317 habitants desservis par une déchèterie (calcul élaboré dans le chapitre répartition des déchèteries)

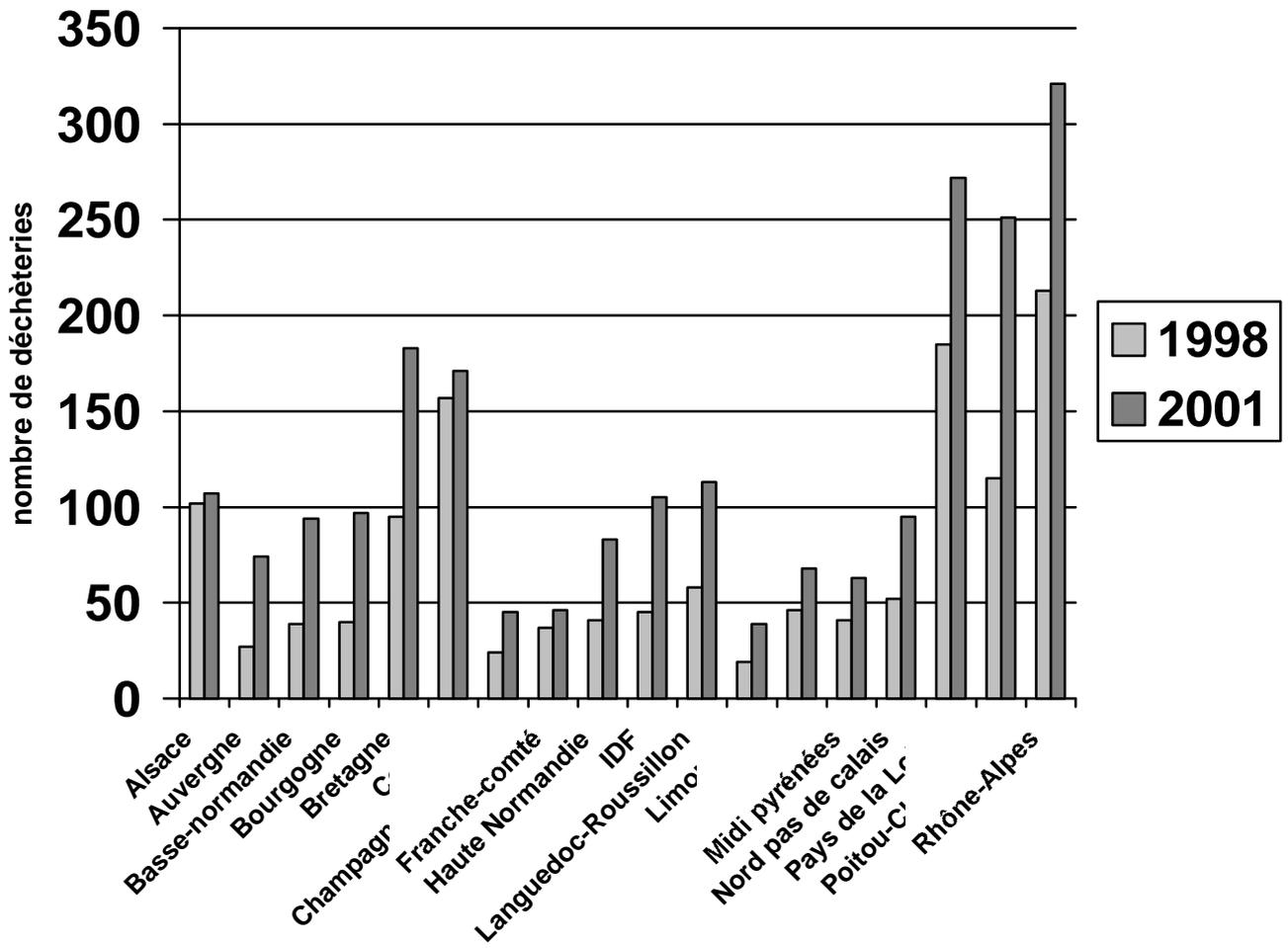
L'évolution du parc de déchèteries en France, est en bonne voie avec une moyenne d'évolution du nombre de déchèteries de 81 % entre 1998 et 2001, ce qui est très positif.

Cependant on observe de grandes disparités entre les différentes régions. On passe de 5% d'évolution en Alsace, à 174% d'évolution en Auvergne.

Les faibles évolutions, comme celle de l'Alsace, Pays de Loire ou de la région Centre, ne posent pas de difficultés, dès lors que ces régions étaient déjà bien équipées. Le problème se pose pour les régions ayant un faible réseau de déchèteries, comme en Midi-Pyrénées et en Lorraine.

A terme, une couverture du territoire de une déchèterie pour 15 000 habitants, soit une moyenne de **4 000 déchèteries en France**, est prévue. La moitié du chemin a été parcouru fin 98, et si l'évolution se confirme cet objectif devrait être atteint, à condition que les efforts soient maintenus.

Evolution du nombre de déchèteries par régions, entre 1998 et 2001



b) Résultats du parc de déchèteries régionales et départementales

(Dans ce chapitre les taux de couverture de la population proviennent de l'ADEME)

Annexe I : répartition des déchèteries en France.

ALSACE.

Plaquette ADEME 1999 : « Les déchetteries en Alsace – 6 pages »

Alsace

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population
107	1	108	1 734 145	88,8 %

Les départements d'Alsace

	Nombre de déchèteries	Population	Taux de couverture hab.
Bas-Rhin	46	1 026 120	92,5 %
Haut-Rhin	55	708 025	83,4 %

Evolution du parc d'Alsace

Année	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02
Déchèteries	3	5	6	7	17	41	52	62	72	82	94	97	101	104	107	108

Annexe I' : Répartition géographique des déchèteries en Alsace.

AUVERGNE

ADEME : « Le guide des déchets en Auvergne – 1998 – 154 pages »

Plus informations ont été obtenues grâce à la base de données électroniques ADEME août 2000.

Auvergne

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population	Communes desservies
74	11	85	1 308 878	65,5 %	45,5 %

Les départements d'Auvergne

	Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture hab.	Communes desservies
Allier	23	5	27	344 721	81%	60%
Cantal	6	0		150 778	44%	23%
Haute Loire	10	3	13	209 113	54%	43%
Puy de Dôme	35	3	38	604 266	83%	56%

Annexe J-1 : Répartition géographique des déchèteries d'Auvergne.

Annexe J-2 : Liste des déchèteries d'Auvergne.

BASSE NORMANDIE

Plaquette ADEME 1999 : « Les déchetteries en Basse-Normandie Enquête 1999- 10 pages »

Basse Normandie

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population
94	31	125	1 422 193	51 %

Les départements de Basse Normandie

	Nombre de déchèteries (2000)	Les projets (2001/02)	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population
Calvados	22	24	64	648 385	37 %
Manche	23	19	42	481 471	65 %
Orne	28	8	36	292 337	61 %

Evolution du parc

Année	96	97	98	99	00/01
Déchèteries	21	52	58	60	94

Annexe K-1 : Répartition géographique des déchèteries Basse Normandie.

Annexe K-2 : Liste des déchèteries Basse Normandie.

BOURGOGNE (2000)

Document ADEME sur les indicateurs des déchets ménagers en Bourgogne.

(Documents électroniques)

Bourgogne

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population
97	58	155	1 610 067	65 %

Les départements de Bourgogne

	Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population
Côte d'or	32	0	30	506 755	63 %
Nièvre	9	8	17	225 198	58 %
Saône et Loire	50	20	70	544 893	84 %
Yonne	6	32	38	333 221	43 %

Annexe L : Répartition géographique des déchèteries Bourgogne

BRETAGNE

Observatoire Régional des Déchets (1999/2000) : « les déchetteries en Bretagne – Bilans régionaux et départementaux 3^{ème} édition – 24 pages ».

Bretagne

Nombre de déchèteries	Population (Hab.)	Taux de couverture population.
183	2 906 197	85%

Les départements de Bretagne

	Nombre de déchèteries	Population (Hab.)	Taux de couverture population.
Côtes-d'Armor	38	542 373	76%
Finistère	43	852 418	90%
Ille-et-Vilaine	53	867 533	79%
Morbihan	49	643 873	92%

Evolution du parc

Année	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
Déchèteries	12	19	34	54	70	84	96	121	144	164	183

Annexe M : Répartition géographique des déchèteries de Bretagne.

CENTRE

Information disponible sur le site web de l'ADEME Centre (remise à jour des informations 2001)

Centre

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population
171	47	218	2 440 329	64,5 %

Les départements de la région Centre

	Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)
Cher	14	21	35	314 428
Eure et Loir	35	5	40	407 665
Indre	13	13	26	231 139
Indre et Loire	29	24	53	554 003
Loir et Cher	40	12	52	314 968
Loiret	43	7	50	618 126

Annexe N-1 : Répartition géographique des déchèteries de la région Centre.

Annexe N-2 : liste du Loir et cher

CHAMPAGNE-ARDENNE (2001)

Informations électroniques provenant de l'ADEME.

Champagne-Ardenne

Nombre de déchèteries	Population (Hab.)
65	1 342 363

Les départements de Champagne-Ardenne

	Nombre de déchèteries	Population (Hab.)
Ardennes	20	290 130
Aube	12	292 131
Haute-Marne	2	194 873
Marne	31	565 229

Annexe O-1 : Répartition géographique des déchèteries Champagne-Ardenne.

Annexe O-2 : Liste des déchèteries Champagne-Ardenne.

FRANCHE COMTE (1998)

Observatoire régional de l'environnement de Franche-Comté : « Tableau de bord des déchets ménagers en Franche-Comté – Données au 31 déc.98 – 36 pages »

France Comté

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)
46	44	90	1 117 059

Les départements de France Comté

	Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)
Doubs	13	15	28	499 062
Haute Saône	3	23	26	229 732
Jura	27	2	29	250 857
Territoire de Belfort	3	7	10	137 408

Evolution du parc

Année	91	92	93	94	95	96	97	98	99	...2002
Déchèteries	8	12	13	19	31	37	42	46	59	90

Annexe P-2 : Liste des déchèteries France Comté.

Annexe P-1 : Répartition géographique des déchèteries du Jura. (la cartographie de la région n'a pu être obtenue)

HAUTE NORMANDIE (2000)

Document provenant de la base de données de l'ADEME sur des valeurs de 2000.

Haute-Normandie

Nombre de déchèteries 2000	Population (Hab.) 1999	Taux de couverture population.
83	1 780 192	82%

Les départements de Haute-Normandie

	Nombre de déchèteries actuellement connu	Population (Hab.)	Taux de couverture hab.
Eure	39	541 054	92%
Seine-maritime	44	1 239 138	79%

Annexe Q-1: Répartition géographique des déchèteries de Haute-Normandie.

Annexe Q-2 : Liste des déchèteries de Haute-Normandie

ILE-DE-FRANCE

Information de la DDE d'IDF.

IDF

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture hab.
105	84	189	10 952 010	27 %

Les départements d'IDF

	Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)
Essonne	16	8	24	1 134 238
Hautes de seines	3	11	14	1 428 881
Paris	4	0	4	2 125 246
Seine et Marne	24	14	38	1 193 767
Seine Saint Denis	11	7	18	1 382 861
Val de Marne	12	8	20	1 227 250
Val d'Oise	12	22	34	1 105 464
Yvelines	23	14	37	1 354 304

Annexe R : Répartition géographique des déchèteries de l'IDF.

Remarque : Paris est un cas à part vu la densité de population très élevée.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Information disponible sur le site web de l'ADEME Languedoc-Roussillon (remise à jour des informations 2001)

Languedoc-Roussillon

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population.
113	80	193	2295648	60%

Les départements Languedoc-Roussillon

	Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population.
Aude	26	10	36	309 770	63%
Gard	34	15	49	623 125	53%
Hérault	36	35	71	896 441	71%
Lozère	1	12	13	73 509	23%
Pyrénées orientales	16	8	24	392 803	48%

*Annexe S-1 : Répartition géographique des déchèteries des départements du Languedoc-Roussillon.
Annexe S-2 : Liste des déchèteries du Languedoc-Roussillon.*

LIMOUSIN (2000)

Plaquette ADEME : « Déchetteries en Limousin – 99 – 6 pages »

Limousin

Nombre de déchèteries	Population (Hab.)	Taux de couverture population.
39	710 939	55%

Les départements du Limousin

	Nombre de déchèteries	Population (Hab.)	Taux de couverture population.
Corrèze	16	232 576	52%
Creuse	4	124 470	40%
Haute-Vienne	19	353 893	63%

Evolution du parc

Année	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000
Déchèteries	5	8	10	13	15	16	20	22	26	32	39

*Annexe T-1: Répartition géographique des déchèteries du Limousin.
Annexe T-2 : Liste des déchèteries du Limousin.*

LORRAINE (1999/2000)

Plaquette ADEME 1999 « les déchetteries et les points d'apports volontaires en Lorraine – Bilan de l'exercice 1999 – 6 pages».

Lorraine

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture population.
68	7	75	2 310 376	58%

Les départements de Lorraine

	Nombre de déchèteries	Population (Hab.)	Taux de couverture population.	Taux de Communes desservies
Meurthe-et-Moselle	18	713 779	67%	20%
Meuse	3	192 198	33%	12%
Moselle	31	1 023 447	60%	32%
Vosges	16	380 952	23%	25%

Evolution du parc

Année	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	...2002
Déchèteries	5	9	18	22	32	36	40	48	55	62	68	75

Annexe U : Répartition géographique des déchèteries de Lorraine.

MIDI PYRENEES (1998/2001)

Midi-Pyrénées

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)
63	137	200	2 551 687

Les départements de Midi-Pyrénées

	Nombre de déchèteries	Population (Hab.)
Ariège	7	137 205
Aveyron	5	263 808
Gers	4	172 335
Haute-Garonne	15	1 046 338
Hautes Pyrénées	17	222 368
Lot	4	160 197
Tarn	8	343 402
Tarn et Garonne	3	206 034

Annexe V : Répartition géographique des déchèteries de Midi-Pyrénées (source Ademe 1998, depuis 22 déchèteries ont été construites)

Grand retard à rattraper. Ils prévoient d'ouvrir 50 déchèteries par an.

NORD-PAS-DE-CALAIS (2000)

ADEME : « les déchetteries du Nord Pas de Calais – Comment Optimiser leur fonctionnement- 2000 – 12 pages»

Nord-Pas-de-Calais

Nombre de déchèteries	Population (Hab.)
95	3 996 588

Les départements de Nord-Pas-de-Calais

	Nombre de déchèteries	Population (Hab.)
Nord	22	2 555 020
Pas de Calais	30	1 441 568

Evolution du parc

Année	86	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000
Déchèteries	2	9	12	22	29	41	43	62	72	78	88	90

Annexe W : Répartition géographique des déchèteries du Nord-Pas de Calais.

Remarque : Il y a peu de déchèteries compte tenu de l'importante population (presque 4 millions d'habitants).

PAYS DE LA LOIRE

ADEME : « Les déchetteries en Pays de Loire – Bilan 2000 - 12 pages»

Pays de la Loire

Nombre de déchèteries	Population (Hab.)	Taux de couverture hab. (%)	Nombre d'hab. par déchèteries
272	3 222 061	88	11 846

Les départements de Pays de la Loire

	Nombre de déchèteries	Population (Hab.)	Taux de couverture hab.	Nombre d'hab. par déchèteries
Loire-Atlantique	72	1 134 266	94%	14 925
Maine-et-Loire	57	732 942	98%	11 276
Mayenne	27	285 338	71%	8 917
Sarthe	22	529 851	59%	14 718
Vendée	56	539 664	95%	8 566

Evolution du parc

Année	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000
Déchèteries	39	44	63	76	104	141	169	188	206	234	272

Annexe X: Répartition géographique des déchèteries des Pays de la Loire.

PICARDIE (2001)

Source ADEME

Annexe Y-1: Répartition géographique des déchèteries de Picardie.

Annexe Y-2 : Liste des déchèteries de Picardie.

POITOU CHARENTE (1999/00)

Observatoire régional des déchets : « Déchetteries en Poitou-Charente – Bilan 1999 – 12 pages »

Poitou Charente

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture hab
251	31	282	1 640 068	89%

Les départements de Poitou Charente

	Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)	Taux de couverture hab.
Charente	32	5	37	339 628	92%
Charente maritime	61	10	71	557 024	85%
Deux Sèvres	85	3	88	344 392	95%
Vienne	73	13	86	399 024	88%

Evolution du parc

Année	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02
Déchèteries	41	49	73	94	119	161	189	231	251		282

Annexe Z : Répartition géographique des déchèteries de Poitou Charente.

PACA / Pas de données

RHONE ALPES

Rhône-Alpes

Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)
321	41	362	5 645 407

Les départements de Rhône-Alpes

	Nombre de déchèteries	Les projets	Le nombre de déchèteries à terme	Population (Hab.)
Ain	36	1	37	344 721
Ardèche	27	0	27	286 023
Drôme	29	8	37	437 778
Haute Savoie	26	4	30	229 732
Isère	83	6	89	1 094 006
Loire	23	5	28	728 524
Rhône	39	8	47	1 578 869
Savoie	35	3	38	373 258

Annexe AA : Répartition géographique des déchèteries de Rhône-Alpes.

c) Mise au point sur la notion de population Desservie

Concernant le taux de population desservie par les déchèteries, il faut émettre quelques bémols. En effet, le calcul de ce taux est rarement expliqué, et lorsqu'il l'est, nous nous rendons compte qu'il n'est pas uniformisé sur l'ensemble du territoire.

Trois grandes notions existent à ce sujet :

- La population « réellement » desservie est définie par un rayon de N « kilomètres » entourant la déchèterie (par exemple un rayon d'action de 3 km en milieu urbain et de 10 km en milieu rural), ce qui correspond globalement à un temps de trajet de 10 min pour accéder à la déchèterie (cf : *Plaquette ADEME « les déchetteries, les points clés »*).

- Le taux de couverture, que nous appellerons « administratif » correspond à la population comprise dans les communes desservies par une déchèterie, ce qui peut se traduire par des populations très éloignées des déchèteries.

Dans la commune de Champierres en Ardèche, la déchèterie collecte plus de 70 communes ce qui est beaucoup trop.

- La « population moyenne » desservie par une déchèterie est calculée à partir de la population d'un département ou d'une région, divisé par le nombre total de déchèteries. Mais ce chiffre ne représente qu'une *grandeur* ne correspondant pas la réalité.

d) Répartition des déchèteries et population desservie

Nous avons voulu faire un bilan des populations desservies par département et région. Sachant que nous n'avons pu obtenir d'informations complètes à ce sujet (certaines agences ADEME ne connaissaient pas ces chiffres) nous avons donc calculé le nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie (ce que nous avons appelé taux de « population moyenne » desservie par une déchèterie). Cette valeur nous permet de montrer les départements et régions à « points noirs », et ceux, au contraire, bien équipés.

Résultats par département

Voici le classement des départements en fonction de leur performance en desserte de population, cela va des meilleures performances aux moins bonnes.

Les chiffres représentent le nombre d'habitants desservi par une déchèterie.

Landes	4 546	Allier	14 988	Moselle	31983
Vienne	5 466	Drôme	15 096	Marne	35327
Loir et cher	7 874	Loire-Atlantique	15 754	Calvados	36021
Haute-Saône	8 836	Côte D'Or	15 836	Doubs	38389
Charente maritime	9 132	Aisne	16 227	Meurthe-et-Moselle	39654
Jura	9 291	Ille-et-Vilaine	16 369	Lot	40 049
Ain	9 576	Puy De Dôme	17 265	Oise	40 339
Vendée	9 637	Indre	17 780	Rhône	40 484
Mayenne	10 568	Gard	18 327	Tarn	42 925
Ardèche	10 593	Haute-Vienne	18 626	Gers	43 084
Charente	10 613	Indre-et-Loire	19 104	Territoire de Belfort	45 803

Savoie	10 665	Ariège	19 601	Aube	48 689
Dordogne	10 786	Finistère	19 824	Seine-et-Marne	49 740
Saône-et-Loire	10 898	Haute-Loire	20 911	Aveyron	52 762
Eure-et-Loir	11 648	Bas Rhin	22 307	Yonne	55 537
Orne	12 710	Cher	22 459	Yvelines	58 883
Lot et Garonne	12 724	Gironde	23 406	Meuse	64 066
Maine-et-Loire	12 859	Vosges	23 810	Haute-Marne	64 958
Haut Rhin	12 873	Sarthe	24 084	Tarn-et-Garonne	68 678
Haute-Savoie	12 891	Pyrénées Orientales	24 550	Haute-Garonne	69 756
Hauts- Pyrénées	13 080	Hérault	24 901	Essonne	70 890
Morbihan	13 140	Nièvre	25 022	Lozère	73 509
Isère	13 181	Cantal	25 130	Val-d'Oise	92 122
Eure	13 873	Somme	25 252	Val de marne	102 271
Côtes-d'Armor	14 273	Manche	25 341	Nord	116 137
Loiret	14 375	Seine-Maritime	28 162	Seine Saint Denis	125 715
Ardennes	14 507	Creuse	31 118	Hauts-de-Seine	476 294
Corrèze	14 536	Loire	31 675	Paris	531 312

(On peut lire : En Corrèze, en moyenne, une déchèterie dessert 14 536 Habitants)

Les disparités entre régions sont très importantes, passant d'une desserte de 4 546 habitants pour une déchèterie dans les Landes, à 531 312 Habitants pour une déchèterie à Paris. Certaines de ces disparités s'expliquent, en partie, par le caractère urbain/rural des départements.

En prenant en considération ces critères de densité de population nous remarquons que :

* les départements limitrophes de Paris, (Essonne, Yvelines, Seine et Marne, Haut-de-Seine ...) ont un faible réseau de déchèteries, sachant que certains d'entre eux ont des superficies importantes (ex : 77). Il est légitime de se demander si le parc de déchèteries est suffisant pour couvrir toutes les populations en question. (Essonne 16 déchèteries pour 1 134 238 habitants ; Val de Marne 19 déchèteries pour 1 227 250 ; Seine et Marne 24 déchèteries pour 1 193 767)

* Certains départements à faible densité de population se retrouvent avec des taux de couverture très faibles (ex : Lozère, Aveyron...). Cela est compréhensible, car le problème est de couvrir de grands territoires à faible densité de population, néanmoins ces populations ont également droit aux services des déchèteries. N'est-ce pas dans ces départements que se trouve le plus grand nombre de décharges sauvages ?

Il faudrait régler ces problèmes. (Pourquoi ne pas envisager des déchèteries mobiles !).

Exemple de département rural faiblement couvert : la Meuse n'a que 3 déchèteries pour environ 200 000 habitants.

RECOMMANDATIONS :

*** se préoccuper des problèmes des déchèteries dans les zones à forte densité de population, rechercher quelles sont les solutions adéquates ;**

*** se préoccuper du milieu rural, ne pas laisser ces populations sans moyen d'élimination des déchets non repris en collectes traditionnelles.**

(ex : installation de déchèteries mobiles, accompagnées d'une forte campagne d'information)

Résultat par région.

Voici le classement des régions en fonction de leur performance en desserte de population par déchèterie, cela va des meilleures aux moins bonnes régions.

Les chiffres représentent le nombre d'habitants desservis par une déchèterie.

Poitou-Charentes	6 534	Limousin	18 229
Pays de la Loire	11 846	Languedoc-Roussillon	20 315
Centre	14 271	Champagne-Ardenne	20 652
Basse-normandie	15 130	Haute Normandie	21 448
Bretagne	15 881	Franche-Comté	24 284
Alsace	16 207	Lorraine	33 976
Bourgogne	16 599	Midi Pyrénées	40 503
Rhône-Alpes	17 587	Nord Pas de Calais	42 069
Auvergne	17 688	Ile de France	104 305

Nous pouvons remarquer que ce sont les régions IDF, Nord-Pas-de-Calais et Midi Pyrénées, qui sont les plus mal desservies. Mais là encore il faut prendre en considération que se sont des zones urbaines, avec d'importantes villes.

Mais ce critère n'explique pas tout : comparons les régions Midi-Pyrénées (2 551 687 habitants) et Centre (2 440 329 habitants). Ces deux grandes régions n'ont pas du tout le même taux de couverture avec 63 déchèteries en Midi Pyrénées et 171 dans la région Centre. Ceci met en évidence les carences en déchèteries de la région Midi-Pyrénées.

Concernant des régions plutôt semi-urbaines et rurales, comparons la Lorraine et le Poitou-Charentes qui ont respectivement 2 310 376 et 1 640 068 habitants, et sont équipées de 68 pour la Lorraine et 251 déchèteries pour le Poitou-Charentes.

RECOMMANDATIONS :

Il serait intéressant que les régions ayant déjà établi des réseaux de déchèteries complets et avancés, comme le Poitou-Charente, échangent leurs expériences avec les régions en cours d'élaboration de leur réseau, comme la région Midi-Pyrénées ou la Lorraine.

Les projets de déchèteries par région

Il a été demandé à tous les départements (généralement par l'ADEME) le nombre de déchèteries qu'ils prévoient dans les PDEDMA. 11 réponses ont été obtenues :

Les chiffres représentent le nombre d'habitants desservis par déchèterie, si l'on prend en considération les déchèteries en projet.

Alsace	16 057
Auvergne	15 399
Basse-normandie	11 378
Bourgogne	10 388
Centre	11 194
Franche-comté	12 412
Languedoc-Roussillon	11 895
Lorraine	30 805
Midi Pyrénées	12 758
Poitou-Charentes	5 816
Rhône-Alpes	15 595

Majoritairement on arrive à ce qui est recherché soit : 15 000 habitants par déchèterie.

(cependant subsiste l'interrogation pour les autres régions)

Tableau d'évaluation finale concernant la répartition des déchèteries en France.

Région	Note sur la répartition des déchèteries	Région	Note sur la répartition des déchèteries
Alsace	<input checked="" type="checkbox"/>	Languedoc-Roussillon	<input checked="" type="checkbox"/> (-)
<i>Aquitaine</i>	Manque de données	Limousin	<input type="checkbox"/>
Auvergne	<input checked="" type="checkbox"/>	Lorraine	<input type="checkbox"/>
Basse-Normandie	<input checked="" type="checkbox"/>	Midi Pyrénées	<input type="checkbox"/>
Bourgogne	<input checked="" type="checkbox"/> (-)	Nord Pas de calais	<input checked="" type="checkbox"/> (-)
Bretagne	<input checked="" type="checkbox"/> (+)	Pays de la Loire	<input checked="" type="checkbox"/>
Centre	<input checked="" type="checkbox"/> (+)	Picardie	<input checked="" type="checkbox"/>
Champagne-Ardenne	<input checked="" type="checkbox"/> (-)	Poitou-Charentes	<input checked="" type="checkbox"/>
Franche-Comté	<input type="checkbox"/>	<i>Provence Alpes Côte d'Azur</i>	Manque de données
Haute Normandie	<input checked="" type="checkbox"/>	Rhône-Alpes	<input checked="" type="checkbox"/>
Ile-de-France	<input type="checkbox"/>		

Légende des symboles :

- Réseau de déchèteries bien développé
- Réseau de déchèteries développé à renforcer (Le réseau est plus (+) ou moins (-) important)
- Réseau de déchèteries à développer.

Localisation des déchèteries

Grâce aux informations étudiées dans les chapitres précédents, complétées par les cartographies fournies par les associations de FNE et par les agences régionales de l'ADEME (*cf Annexes I et de I' à AB.*), on observe que les déchèteries sont bien localisées, c'est-à-dire dans les territoires les plus habités. Généralement, même s'il y a peu de déchèteries, ces dernières se trouvent sur les territoires les plus peuplés.

Répartition des déchèteries

Cependant de grandes disparités sont observées sur tout notre territoire concernant la répartition des déchèteries. Ainsi les régions des côtes atlantiques (Pays de Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine) ont une bonne couverture, tout comme la région Rhône-Alpes et ses alentours. Par contre, dans les territoires du centre, sud-est et les environs de Champagne-Ardenne, la couverture est loin d'être satisfaisante.

Evolution du parc de déchèteries

Concernant l'évolution du parc, il est satisfaisant avec une moyenne d'évolution de 81% entre 1998 et 2001, ceci est très positif. Cependant, nous avons vu, que là encore, des disparités existent. Il faut donc poursuivre l'évolution générale en apportant une attention particulière aux régions en retard. (ex : Midi-Pyrénées, Lorraine, Franche-Comté)

Desserte de la population par les déchèteries.

Les résultats sont là encore satisfaisants. 12 régions sur 21 donnent une moyenne de couverture de la population de 71% en 2001. Mais ce chiffre n'est qu'à titre indicatif, cependant, il confirme bien que nous sommes sur la bonne voie, et qu'il faut continuer dans ce sens.

👍 Bonne évolution du parc de déchèteries, mais des disparités sont à régulariser. Cette évolution doit se poursuivre.

👍 Généralement bonne localisation, mais il y a encore des problèmes dans les zones fortement rurales ou bien fortement urbaines.

👍 Desserte de la population : des progrès sont encore à faire. Il faut mieux définir le critère : « population desservie ».

RECOMMANDATIONS

- * **Suivre et encourager les ouvertures de déchèteries dans les régions peu équipées.**
- * **Harmoniser les critères de « population desservie » en privilégiant la notion de « population réelle desservie »**
- * **Poursuivre le rythme d'ouverture pour arriver à l'objectif d'une déchèterie pour 15 000 habitants.**

III-2 INFORMATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'information est un critère essentiel au bon fonctionnement des déchèteries. Ce point n'est contesté par personne. Mais comment l'information est-elle diffusée sur le terrain ? Quel type d'information est concerné ? Grâce aux réponses de nos associations fédérées nous pouvons faire le point sur ce sujet.

Tout d'abord, on peut relever que l'information est considérée comme un critère important, car sur 167 commentaires reçus lors de notre enquête, 63 faisaient référence à l'information.

Rappelons que l'information sur les déchèteries peut être prise en charge par :

- * les communes ;
- * les communautés de communes et autres regroupements territoriaux ;
- * les syndicats intercommunaux de gestion déchets ;
- * les prestataires de déchèteries privés.

a) Les différentes catégories d'informations

De l'expertise ressort les différentes « catégories » d'informations données sur les déchèteries :

Il faut séparer deux notions : l'information des systèmes existants et la sensibilisation de la population. Les deux vont souvent de pair, l'information faisant partie de la sensibilisation.

Voici les critères de base de l'**information** :

- * l'existence de la déchèterie ;
- * son emplacement ;
- * les déchets acceptés ;
- * les jours et horaires d'ouverture ;
- * l'acceptation des artisans et des commerçants, et leur condition d'admission.

La **sensibilisation**, elle, va plus loin, elle a pour objectif d'impliquer les citoyens dans leur mode de gestion des déchets. Le but est de les inciter à une démarche volontaire, qui consiste à amener leurs déchets (encombrants, déchets verts, DMS ...) dans les déchèteries.

Les critères de sensibilisation portent sur:

- * l'intérêt économique et environnemental de déposer ces déchets en déchèterie ;
- * la réglementation ;
- * les tonnages récupérés, les résultats de la déchèterie ;
- * le devenir des déchets récoltés.

b) Les supports de communication

Après avoir analysé les différentes « catégories » d'information, il est bon de savoir sur quels supports celle-ci est diffusée.

Suite à notre enquête, nous avons pu repérer deux grands « supports » de communication : les bulletins municipaux et les guides d'informations.

Voici les résultats de notre enquête FNE :

- * **66%** des membres reçoivent l'information dans les bulletins municipaux ;
- * **36%** des membres reçoivent l'information dans leurs boîtes à lettres ;
- * **58%** des membres reçoivent l'information par des guides d'informations ;
- * **23%** des membres reçoivent l'information par affichage.

Nous pouvons remarquer que les envois de courriers et les affichages sont plus rares, ce qui est regrettable.

Supports locaux

Plus précisément, nous avons fait ressortir les initiatives et supports locaux d'information existants :

- * bouche à oreille ;
- * ambassadeur de tri ;
- * stands dans les marchés ;
- * expositions ;
- * conférences publiques des syndicats intercommunaux ;
- * visuels sur parking de supermarché ;
- * affichage dans la mairie ;
- * affichages sur la voie publique ;
- * campagnes sur les bus ;
- * calendriers des rippeurs, calendriers annuels ;
- * informations données aux nouveaux résidents ;
- * écoles pour sensibiliser les élèves au tri ;
- * publicités sur des chaînes de télévisions locales ;
- * plaquettes, guides, bulletins, lettres locales, tracts d'information (support papier) :
 - de la municipalité
 - d'association,
 - de syndicat intercommunal
 - des communautés de communes, du district
- * sites internet des groupes syndicaux intercommunaux (ex : <http://sytevom.org/dechetterie.asp>);
- * guides donnés à l'ouverture de la déchèterie ;
- * presses locales ;
- * bons fléchages dans les rues ;
- * plans d'accès envoyés à tous les habitants ;
- * informations données par l'agent de déchèteries ;
- * dépliants, petits fascicules, guides donnés sur place, à la déchèterie ;
- * numéros verts, numéros de téléphone des déchèteries.

Les brochures, supports papier

Parmi tous les supports d'information existants, les guides, bulletins, fascicules, c'est-à-dire les supports papier, sont les plus fréquemment utilisés.

Nous avons cherché à faire un petit bilan sur ces supports.

Il existe 4 grands types de document :

- les guides de déchèteries ;
- les guides de tri ;
- les aides mémoires ;
- les documents informatifs.

Les guides/brochures de déchèteries :

Les brochures de déchèteries existent sous différentes formes, des plus simples (feuille A4 photocopie) aux plus élaborées (format A5 d'une petite dizaine de pages richement illustrées). Ces documents peuvent faire référence à une déchèterie ou à un regroupement de déchèteries (ex : déchèteries d'une communauté de communes).

Dans les régions touristiques, on trouve des guides en plusieurs langues (principalement Allemand et Néerlandais)

Ces documents sont plus simples que les guides de tri.

Informations contenues dans les brochures déchèteries :

- * les déchets acceptés / déchets refusés ;
- * les jours et heures d'ouverture ;
- * le plan situant la déchèterie ;
- * le plan de la disposition des conteneurs dans la Déchèterie ;
- * les coordonnées pour avoir plus d'information ;
- * éléments mettant en avant les avantages du tri (environnementaux / financiers) ;
- * acceptation ou non des artisans / commerçants.

Exemples de modèles reçus

- ⊖ Déchèterie des Cliseaux, ville de Mantes - (Yvelines);
- ⊖ Guide pratique de la déchèterie – la Déchèterie de Baume-les-Dames - (Doubs) ;
- ⊖ Guide pratique de la déchèterie – la Déchèterie de Mélissey - (Haute-Saône) ;
- ⊖ La Déchèterie du Sitom du canton de Quettehou - (Basse Normandie) ;
- ⊖ Le réseau des déchèteries du secteur d'Alberville - (Savoie) ;
- ⊖ 9 déchèteries à votre service, Communauté urbaine de Nancy - (Meurthe et Moselle) ;
- ⊖ Les déchèteries du district de l'agglomération Dijonnaise - (Côte-d'Or);
- ⊖ Avec Les déchèteries, l'écologie commence par le tri, SIEOM de Bischwiller - (Bas-Rhin) ;
- ⊖ Quatre Déchèteries sur la Communauté urbaine de Strasbourg - (Bas-Rhin) ;
- ⊖ « 9 déchèteries à votre service, le bon plan pour tous les matériaux qui vous encombrant la vie » - Grand Nancy Communauté urbaine - (Meurthe et Moselle) ;
- ⊖ « 3 déchèteries à votre service » SICTOM Haut Béarn - (Pyrénées Atlantiques).

Les guides de tri

Les guides de tri contiennent souvent des informations concernant les déchèteries.

Le format généralement utilisé est le A5, il semble plus pratique d'utilisation, les formats plus petits étant difficilement lisibles, et les formats A4 et A3 étant peu maniables.

Les illustrations sont généralement des photographies, ce qui donne une information très claire.

Informations contenues dans les guides de tri :

- * les points d'apport volontaire, avec la signalétique des différents conteneurs ;
- * les différents types de déchets à trier ;
- * les déchèteries avec les déchets qu'elles acceptent ;
- * les services de collectes des déchets triés (emballages, DMS ...).

Exemples de modèles reçus

- ⊖ Guide de tri de Rungis - (Val de Marne) ;
- ⊖ Guide de tri de Bréhal – (Manche) ;
- ⊖ Guide de tri Le Mont-Saint-Michel – (Manche);
- ⊖ Guide de tri du pays Granvillais – (Manche) ;
- ⊖ Guide du Sictom, région d'Issoudun – (Indre) ;
- ⊖ Guide de tri du Sytevom de Haute-Saône ;
- ⊖ Guide de tri–Déchèterie–espace propreté SITOM St-Malo de la Lande et de Coutances- (Basse-Normandie) ;
- ⊖ Guide des points R et Déchèteries du pays de Montbéliard et environs – (Franche Comté) ;
- ⊖ Feuille de tri de Cahors - (Lot).

Exemple à ne pas suivre à la déchèterie Caromb selon l'association Comité Ecologique de Carpentras dans le Vaucluse : « *Le guide distribué par le district est joli mais confu. Il n'indique pas les heures et jours d'ouverture. Il est difficile à "lire", les plans sont imprécis, il est difficile de repérer les points d'apports volontaires* »

Les aides mémoires

Les aides mémoires font généralement une page (A4 ou A5), ils sont rigides (en cartons ou plastifiés). Ils comportent les informations essentielles au tri : quel déchet dans quel conteneur ?

Exemples de documents :

Du Canton de Quettehou et au pays de Granvillais (Manche), à Rungis (Val de Marne).

On peut également trouver ces aides mémoires sous d'autres formes plus originales comme le calendrier du Sytevom (Franche Comté) qui contient des conseils pour le tri et des informations sur les déchèteries locales. Les informations sont toujours visuelles (dessins ou photos).

Documents informatifs

Ces documents sont plus complets que les guides de tri. Ils sont ici pour informer sur la gestion des déchets, le tri, les résultats de collecte. Ce type de support est important pour sensibiliser la population, rendant la gestion des déchets familière et « l'après poubelle » concret aux yeux de la population. Ainsi, le geste de tri prend un sens.

Les documents informatifs quelques exemples :

Info sur le tri dans le département : le Jura – du Sydom du Jura ;

Journal du Sytevom de Haute-Saône ;

Rapport d'activité déchets : Haut-Saône – du Sytevom ;

Brochure d'information générale « le tri on s'y met » : Essonne ;

Déchèteries espaces propreté – guides – Bilan – Informations / SICDOM en Orne ;

Globalement, ce genre de documents informe la population de l'intérêt du tri, les débouchés des éléments recyclés.

On remarque que la majorité de ces documents est élaborée par des regroupements territoriaux (ce qui est économiquement plus supportable)

RECOMMANDATIONS sur les brochures :

*** les documents doivent être synthétiques ; donner des informations imagées en un minimum de pages ;**

*** les informations doivent être claires, simples et complètes ;**

*** les documents doivent contenir les résultats des déchèteries**

(Les tonnages récupérés, les visites, les quantités recyclées ...).

Nous avons pu voir dans cette partie la richesse des supports d'information, cependant beaucoup de nos correspondants locaux nous disent être peu informés.

Le problème résiderait-il dans la diffusion des documents ?

c) La diffusion de l'information sur le « terrain »

Généralités

Comment « l'information » détaillée dans le paragraphe précédent est-elle reçue par les usagers ?

Après avoir détaillé les « catégories » puis les « supports » d'informations, nous analysons ici la « diffusion » de l'information.

Les résultats de l'enquête FNE montrent bien que l'information n'est pas bien perçue par les populations :
sur les 63 commentaires concernant l'information, 47 mettaient en évidence le manque d'information. Uniquement 7 étaient satisfaisants.

Situations rencontrées

Sur le terrain nous avons distingué plusieurs cas de figure concernant la diffusion de l'information :

* Le réseau de déchèteries n'est pas bien développé. Ainsi, sans moyen matériel, il n'y a pas matière à informer les populations. Tout le système reste à mettre en place, avant d'informer les populations des services mis à leur disposition.

Exemple : La région Midi-Pyrénées ne possède que 63 déchèteries pour 2 551 687 habitants. Les associations locales, GADEL et UNIMATE, nous ont indiqué qu'elles ne recevaient pas assez d'informations sur les déchèteries.

* Le département possède un bon réseau de déchèteries mais ne communique pas assez à ce sujet. Ce défaut de communication peut être dû à un manque d'initiatives pour informer, éditer des plaquettes informatives, distribuer des lettres d'informations. Ou encore le problème peut provenir d'une défaillance au niveau de la distribution de l'information. Les documents existent mais ils sont mal ou peu distribués. Enfin, certains guides contiennent des informations incomplètes.

Ex : Le Finistère a un bon réseau de déchèteries avec 43 sites pour 852 418 habitants, ce qui correspond à 90% de la population desservie, mais nos correspondants nous ont déclaré qu'ils manquaient d'informations concernant les déchèteries.

* le département possède un bon réseau de déchèteries, et communique bien.

Ex : Le département du Haut-Rhin a une couverture honorable avec un taux de 83 % de la population desservie par les déchèteries et l'information semble satisfaisante pour l'association locale Air Soufflenheim.

Carence en information.

En décortiquant les « catégories » d'informations manquantes nous avons repéré celles revenant le plus fréquemment :

Carence en information sur :

- la sensibilisation des citoyens ;
- l'information générale sur la déchèterie ;
- son emplacement;
- les déchets repris ;
- les horaires d'ouverture ;
- la signalisation des bennes à la déchèterie ;
- les débouchés des déchets récupérés ;
- les résultats.

Nous avons voulu étayer ces différentes critiques grâce à des extraits des commentaires de membres associatifs.

Manque de sensibilisation des citoyens

Ce point est revenu souvent, sous différentes formes.

Ce qui est principalement reproché, c'est le manque de sensibilisation sur l'intérêt du geste de tri, la prévention des déchets et les problèmes provenant des déchets ménagers spéciaux (DMS).

Département	Association	Nom de la déchèterie	Commentaires des associations FNE
Lot-et-Garonne	Sepanso	Pessac	Manque d'information, de sensibilisation, sur la réduction des déchets, les DMS, et le compostage individuel.
Côte-d'Armor	Vivarmor Nature	Perin	Le gros problème en milieu rural vient surtout de l'éloignement et du manque d'information.
Val de Marne	Arden	Rungis	L'information est insuffisante, pas assez convaincante sur l'utilité du tri.
Vaucluse	Comité Ecologique	Aubignan	Le guide d'information est donné uniquement à la déchèterie. L'information n'est pas suffisante, se fait seulement à l'ouverture, et n'est pas assez soutenue.
Vaucluse	Environnement et loisirs au Beuret	Caromb	Les informations données dans le calendrier du district ne sont pas complètes, il manque les jours et horaires d'ouverture, la gratuité de la déchèterie, la liste des produits acceptés, si on peut compter sur l'aide du gardien. Il serait donc intéressant de mettre à disposition le n° de téléphone de la déchèterie.
Vaucluse	Environnement et cadre de vie	Le Thor	Il n'y a pas assez d'informations données au public sur le fonctionnement et les résultats de l'installation.
Vaucluse	Collines	L'Isles sur Sorgue	Il est demandé plus d'informations sur le tri, et la transparence des résultats...
Vaucluse	Défense de l'environnement d'Entrechaux	Malauceine	Manque de communication. Il y a un manque de signalisation, de sensibilisation, de motivation, de citoyenneté, de sociabilité. Il n'y a pas d'information sur le but écologique et financier du système ...
Ardèche	Frapna Ardèche	Bourg St Andéol	Il faudrait que l'emplacement de la déchèterie soit précisé dans toutes les documentations (guides du tri, circulaire des horaires, bulletin municipal...)

Existence de la déchèterie et son emplacement.

Avant tout il est important de communiquer sur l'existence et l'emplacement de la déchèterie. Ce point est primordial, et pourtant dans beaucoup de cas, l'information n'est disponible qu'à la déchèterie et n'est utile que pour les personnes sensibilisées aux problèmes des déchets ...

Département	Association	Nom de la déchèterie	Commentaires des associations FNE
Gironde	Vive la forêt	Lacanau	L'information est satisfaisante pour les personnes sensibilisées au problème des déchets, mais à mon sens, très insuffisante pour l'usager lambda. Notre association va d'ailleurs demander à la nouvelle municipalité d'envisager une campagne d'information pour les habitants (avant et pendant la prochaine saison estivale), et une information initiative de type « démarche déchèteries » pour les touristes et vacanciers.
Calvados	CREPAN	Colombelles	Il n'y a pas de signalisation pour trouver la déchèterie. Il est toujours dommage de remarquer qu'il y a un déficit de communication et d'information. La population ne se sent pas impliquée pour venir déposer ses déchets.
Marne	Marne Nature Environnement	Epernay Chouilly	Guide de déchèterie donné uniquement à l'ouverture.
Aude	ECCLA	Portel	Information du public insuffisante, l'agent de déchèterie n'est ni formé ni sensibilisé, la déchèterie est mal indiquée.
Gard	AVEN	Molières Cavailla	Dans cette déchèterie l'information se trouve uniquement sur place. Il n'y a aucune information extérieure.

Les DMS (produits phytosanitaires, solvants, détergents, piles ...)

Les associations de protection de l'environnement voudraient qu'il soit expliqué aux populations, l'importance de séparer les DMS des autres déchets, et l'intérêt de les amener en déchèterie.

Pour « Dole Ecologie » il serait nécessaire de mettre en place un n° vert accolé sur toutes les poubelles pour répondre aux questions sur les DMS.

Pour la déchèterie de Cesson-Sévigné, en Ille-et-Vilaine, il est demandé de simplifier l'information pour le dépôt de DMS.

Signalisation des bennes à la déchèterie

Il est aussi très important qu'une bonne information soit fournie dans la déchèterie. L'affichage des bennes avec le type de déchets qu'elles acceptent est nécessaire à un bon tri.

Département	Association	Nom de la déchèterie	Commentaires des associations FNE
Eure-et-Loir	Eure et Loir Nature	Broue sur Brouette	Aucune information n'est portée sur les bennes. Un panneau indiquant (par un dessin) ce qu'on l'on peut y mettre faciliterait l'opération. Par exemple il n'est pas évident pour un particulier que le papier peint aille dans la benne des encombrants et non dans celle des papiers cartons.
Herault	MNLE	Beziers	Mauvaises indications impliquent problème de tri
Nord	Nord Nature	Framelles	La signalisation n'est pas fixe, il y a des mélanges dans les bennes

Information sur le débouché des déchets

Ce dernier point a souvent été mis en évidence dans les réponses de nos enquêtes.

Pour les membres associatifs, il est important que les citoyens soient informés sur les débouchés des déchets collectés en déchèteries afin qu'ils prennent conscience de l'importance de leur implication.

En effet, lorsque les usagers s'aperçoivent que leurs déchets triés sont remis en vrac pour être incinérés ou stockés en décharge cela ne les motive pas à revenir. C'est un contre-exemple d'autant plus grave qu'il est souvent évoqué par les usagers. De même, les autres habitants ne voient pas l'intérêt de se déplacer en déchèterie si on ne les informe pas sur les débouchés des déchets ainsi que de l'intérêt financier et environnemental du geste de tri en déchèterie.

Par exemple, il pourrait être souhaitable, lorsque les gravats sont portés en décharge (par manque d'autre traitement), de communiquer sur l'intérêt de la déchèterie qui permet, tout au moins, et c'est déjà beaucoup, d'éviter les décharges sauvages.

Voici les commentaires obtenus à ce sujet :

Département	Association	Nom de la déchèterie	Commentaires des associations FNE
Manche	CREPAN	Gratot	Il faut encore améliorer l'information, entre autre sur le devenir des déchets
Gard	Aven	Molières Cavaillac	Informations données uniquement sur place. Manque d'information sur la filière recyclage.
Herault	Castres Environnement	Castres	Manque d'information sur la destination et le traitement final des déchets. Ceci est une gêne pour les utilisateurs.
Charente	Charente Nature.	De brie	On ne connaît pas le devenir des piles et batteries

Charente Maritime	Nature Environnement	Chaillevette	Problème majeur : la lisibilité du devenir des déchets ; les usagers aimeraient savoir ce qu'il advient de leurs déchets. Avant beaucoup des déchets triés repartaient en CET, actuellement les filières de valorisations se mettent en place.
Charente Maritime	Nature Environnement	La Rochelle	L'information aux usagers est insuffisante sur le mode de fonctionnement, et sur les filières de valorisation, ce qui les éclaireraient mieux pour trier (tri mal fait : plastiques dans déchets verts !)
Marne	Marne Nature Environnement	Sillery	Voudrait avoir plus informations sur les retraitements et le recyclage des produits
Vaucluse	Comité Ecologique de Carpentras	Caromb	Pour inciter à trier, le guide devrait fournir des informations plus concrètes, sur le devenir des déchets, les sommes économisées et les répercussions sur les taxes d'enlèvement..

Cas de bonne communication

Exemples où les membres de FNE ont indiqué que la communication était satisfaisante.

Département	Association	Nom de la déchèterie	Commentaires des associations FNE
Manche	Manche Nature	Pontorson	Bonne information, la mairie s'implique dans le système, elle publie les résultats de la collecte sélective, elle rappelle les informations sur le tri et les points de recyclage – sensibilisation à l'école pour sensibiliser les élèves au tri.
Manche	Manche Nature	Granville	Bonne information, le SIRTOM publie une lettre d'information, donnant les résultats de la déchèterie.
Vosges	Vosges Ecologie	Les Forges	Ce cas est un exemple original d'information, en plus des courriers aux riverains, des guides de tri et des campagnes d'affichage sur les bus, il y a également de la publicité sur une chaîne TV

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Remarquons la récente publication du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui définit le contenu minimal du rapport annuel sur les déchets, qui est obligatoire depuis la loi Barnier (loi n° 95-101 du 2 fév. 1995). Le décret impose l'information sur le nombre et la localisation des déchèteries et le type de déchets qui peut y être déposé.

Dans son guide de mise en œuvre, l'ADEME préconise d'indiquer aussi des informations spécifiques comme le nom des communes autorisées à effectuer des dépôts, et les conditions d'accès aux professionnels (tarifs ...). On peut également indiquer les quantités de déchets acceptées et les sorties de déchèteries avec les traitements des déchets collectés.

Ceci est un plus pour la transparence et l'information donnée aux citoyens.

Nous constatons qu'il est primordial que l'information ne se limite pas à celle donnée en déchèterie, mais doit au contraire faire partie intégrante d'une communication globale sur les déchets. Cette communication doit se développer avec des outils graphiques (guide de tri-aide mémoires-rapport d'activité déchets des syndicats intercommunaux...), des animations de terrain (dans les établissements scolaires, des ambassadeurs du tri), visites d'installations techniques, des affichages publics (Mairies, marchés, grandes surfaces). Tous ces moyens ne sont pas nouveaux et sont bien diversifiés, il reste à les utiliser.

Comme dans beaucoup de domaine, la diffusion de l'information dépend de la situation locale ainsi que de la motivation des acteurs locaux.

RECOMMANDATIONS

- * sensibiliser les citoyens aux gestes de tri, à la prévention des déchets, informer sur l'intérêt des déchèteries ;
- * informer les citoyens sur la déchèterie : son existence (lieu, accès) et son fonctionnement (jours et horaires d'ouverture, déchets acceptés, ...) ;
- * informer les citoyens avec les supports et moyens de diffusion nécessaires pour toucher toute la population. (Ex : utiliser le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour diffuser l'information)

III-3 FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA DECHETERIE

Nous allons aborder deux grands points du fonctionnement des déchèteries : leur conception et leur gestion. Pour chacun de ces critères nous avons relevé quelques dysfonctionnements que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire français.

a) Conception

Implantation de la déchèterie

Dans certains cas, il arrive que l'implantation des déchèteries se fasse sur d'anciens sites d'élimination des déchets. Cette situation implique souvent des sites sommaires qui ne servent que de lieu de transit. Les déchets n'y étant pas triés ou étant re-mélangés, sont éliminés par simple stockage en CET ou incinérés.

C'est le cas de la déchèterie de Pont Croix (Finistère) qui est implantée sur une ancienne décharge, où l'association Bretagne Vivante/SEPNB nous dit que la majorité des déchets sont enfouis en classe III ou bien brûlés.

Il en est de même pour la déchèterie La Roque d'Antheron dans les Bouches du Rhône qui est installée sur une ancienne décharge. L'association « Pour la protection de l'environnement et de la qualité de la vie » nous déclare que l'aménagement de la déchèterie est trop sommaire, il n'y a pas d'eau ni d'électricité, et aucune signalisation. Elle estime que cette déchèterie est à reconstruire.

A la déchèterie de Bischwiller (Bas-Rhin), la mixité du site avec un centre de compostage entraîne un environnement extérieur de qualité moyenne, peu attrayant.

Cette situation n'est heureusement pas toujours vraie, et son avantage est que les habitants ont déjà l'habitude d'aller porter leurs « encombrants » sur ce qui était la décharge, c'est le cas à Sallanches (Haute Savoie).

RECOMMANDATION :

Les déchèteries doivent être implantées sur des sites clairement identifiés, pour qu'elles incitent à une gestion digne de ce nom.

Environnement du site

L'environnement du site est à prendre en compte, il peut déterminer la venue ou non des usagers qui seront motivés ou découragés. Un site bien entretenu sera naturellement plus attrayant qu'un site ressemblant à un « dépotoir » ou un « brûloir ». On en revient à la notion de sensibilisation, avec ce type de déchèteries « dépotoir »/« brûloir », les usagers ne voient pas l'intérêt de se déplacer si leurs déchets sont enfouis sur place ou bien brûlés !!

Plusieurs cas de déchèteries « dépotoir » / « brûloir » ont été dénombrés :

- Dans la déchèterie d'Apt dans le Vaucluse, le recyclage n'est pas excellent, la déchèterie est plus un lieu où les particuliers se débarrassent de leurs encombrants, qu'une première étape du recyclage.

- Le membre associatif ayant visité la déchèterie de Courzan dans l'Aude s'exclame que « ce n'est pas une déchèterie, c'est un brûloir !!! ».

- Il en est de même pour la déchèterie de Cuxac d'Aude (Aude) : « c'est un brûloir les déchets brûlent en permanence ».

La déchèterie de Ploërmel dans le Morbihan « est un petit coin incinérateur pour brûler les papiers confidentiels. Un jour ont été trouvés pleins de classeurs PVC en train de brûler/fondre. La fumée noire était superbe et on peut se demander où sont passées les cendres. »

RECOMMANDATION

Ces déchèteries ressemblant à des « dépotoirs » et des « brûloirs » devraient être réhabilitées ou fermées. De plus, nous recommandons aux élus de prendre en compte l'aspect extérieur des déchèteries, qui comprend aussi bien les espaces verts, la propreté, que l'environnement (décharge à côté ...).

Accessibilité

L'accessibilité par l'extérieur aux bennes plastiques / papier-journal / cartons / verre.

L'accessibilité aux bennes du type point d'apport volontaire (verre, papier ...) par l'extérieur a été évoquée dans les retours de questionnaire. Ainsi, pour l'association Air Soufflenheim, qui connaît les deux cas de figures (la déchèterie de Betschdore avec accès extérieur, et les déchèteries de Bischwiller, Drusenheim et Roeschwoog sans accès extérieur), l'accès extérieur aux bennes (type PAV) est un plus. Il en est de même, en Côte d'Armor, à la déchèterie de Plobannalec, où le « verre/plastique est collecté à l'extérieur ».

Rappelons bien que cet accès extérieur est important uniquement pour les bennes de types verre, papier/journal, plastiques. Pour les autres types de déchets (encombrants-déchets verts) cela risquerait un mélange dans les bennes.

Accès contrôlé (par carte magnétique / pour les riverains)

Ceci se traduit généralement par un accès limité aux habitants de certaines communes, qui peut être contrôlé par des cartes magnétiques, comme dans certaines déchèteries du Calvados, ou sur la présentation des cartes grises des véhicules, comme à Coulounieix-Chamiers dans le Bas-Rhin.

Dans l'Aude (cf. Bilan du schéma départemental des déchèteries – dpt 11- Corinne Chopin-Eté 2000)

Les entrées sont contrôlées dans 13 déchèteries sur 26.

Deux systèmes de contrôle sont répertoriés :

- cartes d'entrées (délivrées lors du premier passage), des badges autocollants disponibles à la mairie ;
- dans 4 déchèteries, les gardiens notent les immatriculations des voitures, ce qui semble difficile à mettre en œuvre dans les grandes villes.

Sur ce point les gestionnaires considèrent que le nombre de personnes « non autorisées » pouvant se présenter aux déchèteries est négligeable.

La limitation de l'accès aux déchèteries peut aussi se traduire par un accès payant pour les non riverains. C'est le cas d'Alberville en Savoie.

Considérant le principe d'accès contrôlé, on peut se poser la question de l'optimisation de l'utilisation de la déchèterie.

En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre « population desservie », la population « administrativement » couverte par la déchèterie ne correspond que rarement à la population « réellement » desservie (trajet de 10 min). Interdire l'accès à une fraction de la population restreint la fréquentation de la déchèterie, ce qui implique une diminution des tonnages récupérés.

limiter la fréquentation des déchèteries en se basant sur un aspect financier/administratif est bien discutable lorsque l'on voit que le but principal des déchèteries est d'éviter les dépôts sauvages, qui eux n'ont pas de limite administrative !

Accès difficile ou dangereux (lorsque les déchèteries sont implantées dans des sites reculés)

A Lacanau (Gironde), « l'accès à la déchèterie est extrêmement dangereux, le lieu d'implantation n'avait pas fait l'unanimité. Ce site est implanté dans un secteur relativement fragile, avec un accès inadapté aux camions. »

Dimensionnement

Le dimensionnement des déchèteries est l'un des problèmes le plus mis en avant dans les retours de notre enquête. Ainsi 17 commentaires ont été faits à ce sujet. Il semblerait que dans un certain nombre de cas les déchèteries seraient sous-dimensionnées. Ce qui entraîne des problèmes de circulation sur les quais de déchargement, qui se traduisent par des manœuvres compliquées, des sorties périlleuses... Il y a également des difficultés concernant le stockage trop limité, ne permettant pas d'extensions futures, qui pourtant seront sans doute nécessaires vus les réglementations à venir sur les filières de produits en fin de vie (pneus, produits électroniques et électriques,...).

Voici les commentaires obtenus :

- * déchèterie de Betschdore, dans le Bas-Rhin : il y a des « encombrements par manque d'espace en cas d'affluence sur le site, vu son exigüité. »
- * déchèterie de Pessac, en Dordogne : « la déchèterie est très fréquentée, souvent il y a la queue, une extension ou création serait utile »
- * déchèterie de Plobannalec, en Côte d'Armor : « La déchèterie est trop petite par rapport aux besoins »
- * déchèterie de Broue sur Brouette, en Eure et Loir « Il est facile d'accéder aux bennes mais il est plus difficile d'en sortir. Une voiture particulière doit effectuer plusieurs manœuvres pour faire demi-tour. La sortie en marche arrière n'est possible que si personne d'autre ne se présente. Les voitures avec remorques (fréquentes) ont beaucoup de mal à manœuvrer. Il faudrait revoir la disposition des bennes. »
- * « accès difficile aux heures d'affluences » Orléans à la limite de St Pryve (*voir article « La république du centre » page 40*)
- * déchèterie de Vitry le Francois, dans la Marne « On ne peut pas tourner sur la plate forme, il n'y a pas de sens giratoire ... »
- * déchèterie de Besançon, dans le Doubs « déchèterie trop petite pour la ville de Besançon »
- * déchèterie de Haute-Saône : « la déchèterie est trop petite, car elle a été conçue pour ne pas être soumise à autorisation !!!!! »
- * déchèterie de St Gély du Fesc en Lozère « Mauvaise conception des lieux, vu les embouteillages, les horaires sont insuffisants ».

- * déchèterie de Confolens en Charente « déchèterie trop petite : manœuvres difficiles car elle est trop étroite, son extension est prévue à l'automne »
- * déchèterie de Le Thor dans le Vaucluse « Plate forme de déchargement trop petite »
- * déchèterie de Rives et Moirans Tullins en Isère « il y a la queue surtout le samedi »
- * déchèterie de St Ismier en Isère « Recommandations : agrandissement avec une circulation giratoire »
- * déchèterie de Case tri-tri à la Réunion « trop petite pour les volumes déposés le week-end »

Un article de presse à ce sujet est tout à fait évocateur.

En effet, dans le quotidien « La république du centre » du jeudi 6 septembre 2001 on peut y trouver l'article : « les déchèteries débordent ».

Cet article présente les problèmes concernant les déchèteries orleanaises. Le principal problème énoncé est la capacité des déchèteries. Un agent de la déchèterie de St-Cyr-en-Val explique que la déchèterie « est trop petite », que le « débordement » provient également des déchets des artisans qui ne devraient pas être réceptionnés. Le problème de sous-dimensionnement des déchèteries, couplé à l'augmentation de la fréquentation et donc de l'augmentation de volume, entraîne des bennes trop remplies et vidées bien souvent trop tard. Dans cet article, 5 personnes ont été interrogées sur le fonctionnement des déchèteries. 3 faisaient allusion à ce problème de dimensionnement.

- une expliquant « qu'il y a un manque de place pour les voitures, que cela entraîne des embouteillages voir des bousculades. »
- d'autres faisant allusion à l'attente qui est importante malgré la bonne organisation,
- et enfin une dernière personne qui ajoute que « ça coince un peu avec les voitures en fonction des horaires. »

La solution proposée à tous ces « débordements » est la construction de nouvelles infrastructures, qui seront plus importantes.

Comme nous le montre bien un adhérent de l'association Haute Saône Nature Environnement, ce problème provient entre autre des règles de définition des déchèteries soumis au régime des ICPE sous déclaration ou autorisation.

Haute Saône Nature Environnement : « la surface des déchèteries a été systématiquement calculée pour être soumis au régime de la déclaration : 2 500 m² maxi et non à celui d'autorisation.

Les déchèteries fréquentées ont une surface trop petite : impossible d'inclure un local pour récupérer les matériaux dont la remise en état ou la revente peut être envisagée, au travers d'associations type Emmaüs. A fortiori on ne peut y inclure une recyclerie ou un local de déconstruction et tri des produits électroniques et électriques en fin de vie, qui devront être recyclés à terme.

Le syndicat départemental (SYTVOM) ne veut pas entendre parler de recyclerie ! c'est pourtant le souhait de nombre d'utilisateurs. »

On voit, avec ce chapitre, tout l'intérêt de bien dimensionner des déchèteries dès leur création. Un sens giratoire doit être clairement établi.

Les moyens de stockage, conteneurs

Accessibilité des bennes/conteneurs.

La disposition des bennes n'est pas toujours la plus adaptée. Par exemple, pour la sécurité, des murs de protection sont installés. Mais ils représentent une difficulté pour le déversement des déchets dans les bennes, et ceci principalement pour les déchets verts/ bois, encombrants et les gravats.

Exemple rencontré à la nouvelle déchèterie de Vaivre et Montoille en Haute-Saône (*Annexe AB et AC*) ou encore à Vaison la Romaine dans le Vaucluse où le conteneur n'est pas accessible vu la hauteur des murs.

Haute Saône Nature Environnement : « Les conteneurs sont séparés du quai par des murs de 1m20, avec guide amovible en ferraille. Le plancher d'une remorque est à 0 m40 du sol. Tous les déchets doivent être repris à la fourche (déchets verts), à la pelle ou soulevés (gravats, monstres).

Comment une personne seule peut-elle soulever un réfrigérateur ou une cuisinière ?

Proposition des gardiens de la déchèterie de St Sauveur d'Aunis, en Charente maritime : « que les quais fassent la longueur des bennes ce qui faciliterait le déversement. »

Il ne faut pas oublier de disposer les bennes de manière à ce qu'elles soient facilement accessibles. Ceci tombe sous le sens, cependant des problèmes ont été rencontrés :

« Une benne est affectée aux cartons, mais elle est trop loin du quai, dans un recoin écarté. Les usagers n'y vont pas et mettent leurs cartons dans les encombrants. » Sebazac dans l'Aveyron.

Le stockage.

Il y a des problèmes de stockage lorsqu'il n'est pas fait dans les règles de l'art.

Ainsi, on peut trouver des stockages qui se font à même le sol. Par exemple on trouve des tas de pneus à la déchèterie de Nérac dans les Pyrénées Atlantique, ou encore les bidons d'huiles sont déposés à même le sol, sans aucun système de rétention, cas trouvés à la Brée les Bains en Charente Maritime et à Anneville sous Saire dans le département de la Manche.

A la déchèterie de Framelles dans le département du Nord, les piles et batteries baignent dans l'eau !

« Les lieux de dépotages des vidanges ne sont pas adaptés (protégés) » dans les 3 déchèteries d'Oléron (Charente Maritime).

Remarquons que la grande majorité des déchèteries ne sont pas protégées contre les intempéries (par de couvertures). Il faut prendre en compte ces manques pour les futurs textes réglementaires portant sur les filières de produits en fin de vie comme les produits électroniques et électriques. Certains de ces déchets seront collectés dans les déchèteries et quelques-uns de ces produits contiennent des substances dangereuses qu'il faudra protéger de la pluie et des autres actions climatiques.

Dimensionnement et nombres de conteneurs.

Dans plusieurs cas il nous a été indiqué le manque de bennes, par exemple à Granville dans la Manche.

Dans d'autres cas, ce sont directement les conteneurs qui ne sont pas bien proportionnés, comme à la déchèterie de Chalons en Champagne dans le département de la Marne, où le stockage des DMS n'est pas adapté.

Aménagement particulier

Certaines carences ont été observées quant aux abris des agents de déchèteries. Comme la présence du gardien, ces abris ne sont pas obligatoires,. Cependant l'agent de déchèterie devrait avoir un abri pour travailler convenablement dans des conditions de travail acceptables.

Ex : « Les panneaux photovoltaï ques produisent effectivement de l'électricité mais pas assez en hiver pour chauffer le local des gardiens ». Déchèterie d'Aubinan dans le Vaucluse.

Dans ce chapitre nous constatons que même les règles les plus simples ne sont pas respectées, ce qui entraîne un mauvais fonctionnement. Il est important de ne pas omettre ces règles, lors de la création des déchèteries ou de leur réhabilitation.

RECOMMANDATIONS

*** éviter, lors de la création de nouvelles déchèteries, de refaire les mêmes erreurs que celles énoncées dans ce chapitre et dans le meilleur des cas rectifier celles déjà faites.**

- * **implanter les déchèteries dans un lieu propre, clairement défini comme étant une déchèterie ;**
- * **ne pas transformer les déchèteries en « dépotoirs » et « brûloirs » ;**
- * **lorsque la déchèterie accepte verre / plastique / cartons, il est préférable qu'il y ait un accès aux bennes par l'extérieur ;**
- * **trouver des solutions pour que l'accès à la déchèterie ne soit pas limité qu'à la population administrative, prendre en compte la population « réellement desservie » ;**
- * **rendre l'accès à la déchèterie simple et adapté aux véhicules pouvant s'y rendre ;**
- * **bien dimensionner les déchèteries, tout en prenant en compte la réglementation à venir sur les filières de produits en fin de vie (appelées « filières dédiées ») ;**
- * **faire attention à l'accessibilité des bennes ;**
- * **faire des stockages dans les règles de l'art (cf ; *La déchèterie les point-clés – ADEME 99*).**

c) Gestion

Les problèmes de gestion mis en évidence lors de notre enquête proviennent généralement de deux raisons :

- manque de surveillance et de sécurité, qui entraîne d'une part des actes de malveillances de personnes extérieures, et d'autre part des dysfonctionnements du tri.
- problèmes de gestion des déchets et de leur traitement, qui débouchent sur l'élimination par incinération ou décharge.

Sécurité / Surveillance des lieux

Détérioration des sites

L'enquête nous a révélé un certain nombre de dysfonctionnements concernant la sécurité des sites. Ce manque de sécurité et de surveillance est différent s'il est observé pendant ou en dehors des heures d'ouverture de la déchèterie. Dans le premier cas, il débouchera sur des actes de malveillances (vols, détérioration), dans le second cas sur des problèmes de tri.

On observe des problèmes de détérioration des clôtures, vols. Voici quelques exemples rencontrés :

- * Déchèterie de Haguenau Rt de Bischwiller dans le Bas-Rhin : « détériorations des grilles de clôtures (problèmes des gens du voyage installés près de la déchèterie)»
- * A la déchèterie de Portel dans l'Aude, problèmes de vol : les bacs de piles sont volés.
- * « Après la fermeture, il y a beaucoup de vols et de rôdeurs, les gardiens n'ont aucun moyen pour agir face à cela. » Aubinan (Vaucluse)
- * A Vaison la Romaine dans le Vaucluse, vu l'importance prise par ce manque de sécurité, l'association a envoyé un courrier au maire, où elle faisait référence à la dégradation des services de la déchèterie. Elle dénonce cette dérive due au laxisme du prestataire de service. Les clôtures et portes sont en permanence dégradées. Lors des heures de fermeture il n'y a pas de surveillance, ce qui entraîne beaucoup de vols (batteries...), d'actes de vandalismes (débris de verre au sol, arrachage des panneaux indicateurs...).

Annexe AD

Il faut se poser la question de la surveillance nocturne dans certaines déchèteries.... Quant à la sécurité, des solutions locales doivent être envisagées, chaque cas devrait avoir une solution.

Détérioration du tri

Ce qui est observé pendant les heures d'ouverture :

Les problèmes observés le jour proviennent du manque de surveillance par l'agent de déchèterie, soit parce qu'on ne lui en donne pas les moyens (ex : dans des déchèteries à forte fréquentation, l'agent seul ne peut pas tout surveiller), soit par manque d'intérêt du gardien.

Déchèterie de Nérac dans le Lot-et-Garonne : ce qui pose problème c'est la benne des encombrants qui est mal surveillée, et sert de benne « tout venant », on y retrouve tout ce qui ne peut être mis ailleurs.

Aux déchèteries de Narbonne-Est et Narbonne-Sud, dans l'Aude, le tri est absent, la réalité du recyclage est « aléatoire ».

Gestion des bennes et débouché des déchets

Gestion des bennes

La gestion des bennes peut également être négligée. Plus d'une fois, dans les retours de questionnaires, les usagers ont indiqué vouloir plus de bennes et qu'elles soient vidées plus fréquemment.

Dans certains cas, c'est l'agent de déchèterie, lui même qui se plaint de la faible fréquence du renouvellement des bennes.

« les containers à papier sont toujours pleins » Haguenau Rt de Bischwiller Bas-Rhin.

Débouché des déchets

Nous avons déjà évoqué l'importance de l'information sur le devenir des déchets, lors du chapitre « information et sensibilisation ». Cependant il est important que ce « devenir » soit cohérent avec une gestion convenable, les déchets collectés et triés doivent être valorisés. Dans le cas contraire les usagers ne voient plus l'intérêt de se déplacer « pour rien » ! Si la valorisation n'est pas possible, il est important que ce point soit expliqué.

Cette élimination des déchets sans tri est montrée du doigt par les membres associatifs de FNE.

Voici quelques exemples :

Pessac en Dordogne « les plastiques partent en incinération – Il y a une mauvaise gestion des bennes, les usagers sont obligés de mettre leurs déchets dans la benne de tout venant, ce qui est frustrant !!! »

Les déchèteries d'Oléron en Charente Maritime « Beaucoup de déchets sont incinérés, même ceux triés comme les piles, les pneus, médicaments, DMS, tubes néons, réfrigérateurs ... »

Chaillevette en Charente Maritime « Avant, beaucoup de déchets triés repartaient en CET, actuellement les filières de valorisations se mettent en place. »

Ce point doit être surveillé, pour éviter que certaines déchèteries se transforment en simple zone de transit des déchets avant leur « élimination ». Comme nous l'a rappelé un de nos correspondants, il ne faut pas oublier que la déchèterie est une des premières étapes du recyclage.

III- 4 STATUT DES DECHETERIES

Comme nous l'avons vu dans le chapitre « Conception, dimensionnement des déchèteries », celui-ci peut poser des problèmes, et il semble bien que ceci provienne des critères de définition des régimes de déchèteries. Sous la rubrique 2710 ICPE, c'est la surface qui détermine si la déchèterie sera sous déclaration ou autorisation, aussi de nombreux maîtres d'ouvrages cherchent à être soumis, seulement à déclaration (moins contraignante), et conçoivent leurs déchèteries en les limitant à 2 500 m².

Dans notre enquête nous avons pu observer que les installations soumises à autorisation étaient minoritaires, représentant uniquement 28% des réponses obtenues, contre 41% des déchèteries soumises à déclaration, et 30% des personnes sondées ne connaissaient pas le statut de leurs déchèteries.

La question suivante se pose : ne faudrait-il pas modifier ce critère de définition de régime d'ICPE, car il implique des sous-dimensionnements, qui sont problématiques, surtout lorsque l'on envisage les futures politiques concernant les filières de produits en fin de vie (appelées « filières dédiées ») qui impliqueront des besoins d'espaces supplémentaires ?

III-5 JOURS D'OUVERTURE

Le critère des jours d'ouverture et des horaires est important car s'il n'est pas bien fixé, le fonctionnement de la déchèterie se verra altéré, soit par une fréquentation faible par rapport à la population desservie, soit par des problèmes de gestion comme le dépôt des déchets à la porte de la déchèterie. Nous avons cherché à savoir quels étaient les horaires fréquemment rencontrés, et ensuite connaître l'avis des usagers concernant ces ouvertures.

Ainsi nous avons collecté un certain nombre de commentaires et avons réalisé des pourcentages sur les jours et dates d'ouverture.

18% des commentaires reçus portent sur les jours et horaires d'ouverture. Les horaires sont globalement peu contestés.

Pourcentages calculés à partir de notre enquête sur les jours d'ouverture des déchèteries

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
fermé	13 %	42 %	15 %	38 %	21 %	10 %	5 %
journée	56 %	39 %	54 %	41 %	54 %	81 %	15 %
Après-midi	23 %	14 %	27 %	17 %	22 %	6 %	5 %
matin	8 %	5 %	4 %	4 %	3 %	3 %	28 %

(Par exemple on peut lire : 3 % des déchèteries étudiées sont ouvertes le samedi matin.)

a) En semaine

Les heures d'ouverture correspondent à la grandeur des déchèteries. Généralement, les grandes structures ouvrent tous les jours, toute la journée.

Les structures plus petites ouvrent 3 ou 4 jours dans la semaine, généralement le lundi (en journée ou après-midi), le mercredi et vendredi, ainsi que le samedi.

On a pu observer que le mardi et le jeudi sont les jours de fermetures de ces petites structures. Cela semble bien approprié. En effet, il est important que les déchèteries ouvrent le lundi et vendredi car ces jours correspondent aux jours de repos des artisans commerçants d'une part, et aux jours de repos du vendredi dus à l'application des 35 heures (RTT) d'autre part.

Concernant les horaires en semaine, ils correspondent globalement à des horaires de bureau, (la fermeture se faisant rarement après 18H), ce qui rend les déchèteries inaccessibles, en semaine, aux personnes actives.

b) Le samedi

Les déchèteries ouvrent toute la journée du samedi dans 91% des cas.

Cela est plutôt satisfaisant vu l'importance de ce jour pour les personnes actives. De plus, quelques grandes déchèteries offrent une ouverture non-stop ce jour là.

c) Le dimanche

Le dimanche est fermé dans 55% des cas, et dans 26% des cas ouvert le matin.

Ceci est insuffisant car ce jour est souvent la seule occasion, pour les personnes actives, d'aller à la déchèterie. Bien souvent, ces personnes font leurs travaux le samedi et attendent le dimanche pour venir déposer leurs déchets.

Certains gestionnaires déclarent qu'ils ne peuvent pas ouvrir tous les jours, car les agents doivent avoir des jours de repos (lorsqu'il y a un seul agent pour une déchèterie). Dans ce cas on peut donner l'exemple d'Orléans, où il y a un employé mobile pour remplacer les agents fixes, pendant leurs jours de congés.

Dans la région de Basse-Normandie, l'association GRAPE, nous a indiqué que dans la majorité des cas, les horaires fixés peuvent être modulés en fonction des demandes (raisonnables) des usagers, ce qui évite tout conflit même mineur.

Les jours d'ouverture des déchèteries sont globalement satisfaisants, mis à part l'ouverture du dimanche, qui est peu répandue et pourtant si utile. Nous recommandons que ce jour soit ouvert, toute la journée ou tout au moins la matinée (jusqu'à 12H30 /13H).

III-6 AGENT DE DECHETERIE

a) Importance de l'agent de déchèterie

Il n'est pas obligatoire que la déchèterie ait un agent de déchèterie, la seule obligation indiquée dans l'arrêté de 97 (*annexe B*) est : « L'exploitation doit se faire sous la surveillance, directe ou indirecte, d'une personne nommément désignée par l'exploitant... ».

Cependant comme le dit l'ADEME dans sa plaquette, « La déchèterie, les points-clés », il ne peut y avoir de déchèterie sans agent de déchèterie, leur rôle est **essentiel**.

Ils ont pour fonction :

- orienter les usagers vers les bennes ;
- ré-orienter les usagers lorsque les déchets ne sont pas acceptés ;
- éventuellement aider au déchargement ;
- entretenir le site ;
- surveiller et sécuriser les lieux.

b) Présence et rôle de l'agent de déchèterie

Dans l'enquête FNE, nous avons questionné les membres associatifs sur le rôle de l'agent de déchèteries. Pour les 5 catégories suivantes, ils nous ont indiqués si l'agent remplissait ou non cette fonction : Accueillir les usagers / assurer la sécurité / conseiller et diriger /

Entretenir la déchèterie / aider les usagers à décharger leur déchets.

Résultats de l'enquête FNE : Actions réalisées par les agents de déchèteries

Rôle de l'agent de déchèteries				
Accueil	sécurité	conseil	entretien	aide déchargement
98%	65%	81%	79%	59%

(On peut lire : dans 98 % des cas, le gardien assure l'accueil des usagers)

La présence et le rôle de l'agent de déchèterie sont bien perçus par les correspondants de FNE. L'agent de déchèterie assure l'accueil, le conseil et l'entretien dans la grande majorité des cas. Par contre, la sécurité et l'aide aux déchargements ne sont pas assurés systématiquement.

A chaque fois que l'on demande si le rôle de l'agent de déchèterie est important, les réponses sont unanimes : **OUI**

Les commentaires enregistrés sont divergents. Ils dépendent bien souvent de l'agent de déchèterie. Comme nous le dit l'association Sepanso Landes de la déchèterie de Peyrehorade-Cauneille « le personnel change et la motivation est variable ».

A partir de ces commentaires nous avons pu dégager trois cas de figure :

- L'agent de déchèterie est motivé, il donne de bons conseils, il est formé, impliqué dans le bon fonctionnement de la déchèterie ;
- L'agent de déchèterie est motivé, mais n'a pas de moyens financiers, de connaissances et d'écoute de sa hiérarchie ;
- le gardien est peu soucieux du fonctionnement de la déchèterie.

Voici ce que l'on a pu lire concernant le premier cas : Gardien motivé / formé

- «L'agent de déchèterie est très compétent et attentif aux dépôts dans les bacs appropriés » Lacanau, Gironde.
- « L'agent de déchèterie apporte une aide très importante, il est très accueillant » Carcons Hourlin, Gironde.
- « il s'intéresse au tri de chacun » Fléac, Charente
- « surveillance indispensable – rôle déterminant dans la qualité du tri et donc du recyclage » Brebonzat, Charente
- « de bons conseils, de lui dépend la bonne marche de l'opération » Broue sur Brouette, Eure-et-Loir
- « Gardien très compétent, bonne volonté » Montbéliard dans le Doubs

Exemple de commentaires sur les limites des gardiens, même motivés :

- Manque de formation

Dans plusieurs cas, nos correspondants nous ont indiqué le manque de formation du gardien, ce qui pose problème pour la fonction principale qui est « l'orientation pour le tri ».

Ainsi les usagers des déchèteries de Fabrezan, La Baracares (Aude), de Pessac (Lot-et-Garonne), demandent des gardiens mieux formés pour les informer.

Plus spécifiquement, il est demandé que les gardiens aient des formations sur les filières de recyclage (exemple à la déchèterie de Brie en Charente ainsi que celle de Vallon Pont d'Arc en Ardèche).

- Manque d'échanges avec le gestionnaire

L'autre critère complémentaire à la formation est le contact avec le gestionnaire, nous avons vu à travers cette étude qu'il manque dans certains cas des « échanges avec les responsables ». Ceci se traduit par un manque d'instructions comme dans le Morbihan où certains gardiens se sont plaint de ne pas recevoir assez de consignes !!! Le problème se pose dans l'autre sens où l'agent de déchèterie n'est pas écouté sur les problèmes qu'il rencontre et sur ses besoins. Ainsi à la déchèterie de Capendu, Aude, « L'agent de déchèterie regrette d'être aussi peu entendu ».

Pour l'association « Défense de l'environnement d'Entrechaux » le gardien c'est l'homme de la situation mais il n'est pas assez reconnu, ni écouté.

Comme nous le rappelle la FRAPNA Ardèche à Annonay, les responsables ont un rôle essentiel.

- Manque de moyen

Un agent de déchèterie, même motivé, se trouvera limité dans ses actions si l'on ne lui donne pas les moyens suffisants pour accomplir sa tâche.

Ce manque de moyens se traduit, principalement, par une carence en matériel (manque de bennes, d'outils d'entretien ...).

A Fontembre (Nord-Pas-De-Calais) « l'agent de déchèterie dit manquer de moyens pour l'entretien, il manque un suivi de la part de la communauté de communes ».

Le manque de moyen peut provenir d'une insuffisance de personnel dans des sites de taille importante. Exemple à Naveil, Vendôme sud et St Ouen (Loir-et-Cher) « l'agent de déchèterie ne peut gérer tous les paramètres (vidage de bennes, mauvais comportement de certains usagers...) »

Il en est de même à Framelles (Nord-Pas-De-Calais) « il n'y a pas assez de contrôles de l'agent de déchèteries car il est seul ».

Dans d'autres cas, le manque de moyens se traduit par des conditions de travail incorrect.

Exemple à La Roque d'Antheron (Bouches-du-Rhône) : « Pas possible d'œuvrer dans un tel environnement : déchèterie installée sur une ancienne décharge, aménagement trop sommaire, pas d'eau ni d'électricité, aucune signalisation.»

Dans le même genre, l'agent de déchèterie n'a pas d'abri à Granville (Manche).

- Manque d'autorité du gardien / problème de comportements des usagers

Dans plusieurs cas, on nous a indiqué que les gardiens avaient du mal à faire respecter le tri, comme pour la déchèterie de Pelissanne dans les Bouches-du-Rhône.

Également à la déchèterie de Aubinan (Vaucluse) « les deux gardiens sont biens sympathiques, et remplissent leur travail sérieusement, mais ils déplorent le comportement de certains usagers qui ne font pas bien le tri »

Exemples rencontrés d'agents de déchèterie peu soucieux :

«Le gardien n'est pas motivé, ni serviable, ni aimable » Jarnac Charente

« Le gardiennage est confié à un jeune peu coûteux, mais ni motivé, ni formé. » Villecomtal, Aveyron.

« Manque de motivation et de formation professionnelle du gardien » Vaison la Romaine, Vaucluse.

« C'est un emploi municipal qui semble être dénué de souci écologique » Sebazac, Aveyron

« L'agent de la déchèterie n'est pas motivé » Grospierres, dans l'Ardèche.

La Paillade : « l'Accueil par l'agent de déchèterie est désagréable» (Hérault)

Voici un exemple positif pour montrer qu'une déchèterie bien surveillée peut exister et ne reste pas dans le domaine de l'utopie :

A Antibes dans les Alpes-Maritime, la déchèterie est très fréquentée, elle est bien tenue et cela grâce aux 4 employés municipaux qui sont appréciés par la population.

Nous venons de voir que la présence du gardien est primordiale, principalement pour l'obtention d'une bonne qualité de tri, condition indispensable au bon fonctionnement de la déchèterie.

Il est donc très important de mettre des gardiens intéressés par le tri, motivés et également formés. Ce n'est pas un poste municipal comme les autres, qui peut être considéré comme une « voix de garage », au contraire, c'est un poste qu'il faut valoriser, s'il l'on veut de bons résultats (et n'oublions pas que de bons résultats entraînent une diminution des coûts).

RECOMMANDATIONS

Les exploitants ne doivent pas oublier l'importance de l'agent de déchèterie.

Ils doivent mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin que l'agent de déchèteries soit :

Motivé – Formé – Ecouté – Equipé

III-7 CATEGORIES DE DECHETS ACCEPTEES

Dans la réglementation, il est dit que les déchets suivants peuvent être acceptés dans les déchèteries :

«encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public :

Monstres (gros électroménagers, mobiliers, éléments de véhicules), déchets de jardin, déchets de démolition, déblais, gravats, terres ;

Bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, textiles, verres ;

Déchets ménagers spéciaux (huiles usagées, piles et batteries, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, ... usés ou non). »

Mais cela ne veut pas dire qu'ils sont systématiquement acceptés. Grâce à notre enquête, nous avons pu séparer les déchets régulièrement acceptés de ceux rarement acceptés posant des problèmes.

16% des commentaires reçus concernent les déchets acceptés. Ce point est important pour les usagers.

Tableau des pourcentages des déchets acceptés dans les déchèteries.

Catégories de déchets							
Jardin	Démolition	bois	métaux	papier-carton	plastique	verre	Déchets de soins à domicile
99%	96%	87%	95%	93%	87%	86%	30%

Catégories de déchets							
Déchets de soins professionnels	Phyto-sanitaires	Gris	Blanc	piles batteries	médicament	dangereux	pneus
21%	42%	78%	90%	83%	11%	65%	53%

(On peut lire : les déchets de jardin sont acceptés dans 99% des cas)

A partir des commentaires et des questionnaires nous avons séparé les déchets en trois catégories :

- les déchets majoritairement acceptés

Encombrants / gravats / huiles minérales (de vidanges) / déchets d'emballages (papiers-cartons, plastiques, métaux, verre), DMS (piles-batteries, aérosols, solvants ...) ;

- les déchets posant problèmes étant rarement collectés

Amiante-ciment, plâtre, déchets de soins, médicaments, huiles végétales (huile de friture), phytosanitaires ;

- déchets acceptés selon les conditions locales

Néons, textiles, vaisselles, lunettes (cas de recyclerie), pneus.

a) Les déchets admis en pratique

Les déchets ne posant pas de problèmes sont les encombrants (monstres, mobilier...), les déchets verts (jardin, bois...).

Les catégories de déchets sujets à discussion sont les suivants :

Piles et batteries

Ces déchets sont généralement admis même dans les déchèteries n'acceptant pas les autres DMS. Le principal problème concerne leur stockage qui n'est pas toujours adéquat (Piles baignant dans l'eau comme à la déchèterie de Framelles dans le département du Nord où elles sont stockées dans des bidons souillés et abîmés..., les batteries sont déposées à même le sol, exposées à la pluie et au vent...).

Huiles de vidanges (huiles minérales)

L'acceptation des huiles est bien répandue, même dans les déchèteries n'acceptant pas les DMS. Cela est dû à la réglementation existante qui a entraîné la mise en place de filières d'élimination. Actuellement il existe 30 installations en France qui traitent ces déchets, ce qui correspond à l'élimination de 416 32 T/an. (Source : *Environnement & Technique*. Mars 2001. N°204. p39-41)

b) Déchets non admis en pratique

Amiante-Ciment

Selon la réglementation les déchets d'amiante-ciment sont acceptés dans les déchèteries, mais en pratique cela est très peu rencontré.

Seul le département du Bas-Rhin nous a indiqué que ses déchèteries reprenaient l'amiante-ciment. Globalement nous n'avons enregistré que des plaintes sur l'interdiction de déposer ce type de déchets. Ces plaintes ont été enregistrées pour le département de la Manche à la déchèterie de Granville, à la déchèterie de Quetigny en Côte d'Or, et encore dans la Haute-Saône à la déchèterie de Vaire et Montoille où « l'amiante-ciment des particuliers n'est repris nulle part : interdit dans les déchèteries, interdit dans le CET classe I et II de Vaires-et-Montoille. Les usagers sont encouragés à ... enterrer leurs tôles en fibrociments dans leur jardin. »

Ce refus d'accepter l'amiante-ciment est un problème majeur, car ce service doit être mis à la disposition des usagers afin d'éliminer correctement ces déchets qui, s'ils sont brisés, coupés, abîmés, deviennent dangereux (inhalation de micro-fibres = risque de cancer).

Actuellement, une plaquette d'information concernant l'acceptation de l'amiante-ciment en déchèterie est en cours de réalisation au MATE. Elle devrait être prête courant 2002.

C'est une bonne initiative, mais elle risque de rester sans suite si les déchèteries n'acceptent pas ce type de déchets.

Il faut prendre en compte le facteur responsable du refus de l'amiante-ciment :

Le manque de filière d'élimination (manque de centres de stockage acceptants ce déchet).

Tant que ce point ne sera pas réglé, le refus de ces déchets dans les déchèteries persistera et on observera toujours des usagers enterrant, sans précautions, leur amiante-ciment (bien souvent broyé ...).

L'élimination de ces déchets d'amiante liés devrait être clairement définie et appliquée sur notre territoire.

Actuellement il y a des difficultés à faire accepter ces déchets dans certains CET! Il faut régler ces problèmes tout en prenant en compte les nouvelles décisions prises cette année à Bruxelles, qui stipulent que tout déchet contenant de l'amiante est considéré comme dangereux !

Le problème découlant de cette décision est le prix d'élimination qui va être considérablement augmenté !

Les gestionnaires de déchèteries accepteront-ils l'amiante-ciment, sachant le coût élevé qu'ils devront payer pour l'éliminer (sans compter le coût de gestion) ?

Il faut bien réfléchir à cette problématique en prenant en compte tous les facteurs.

Une fois le problème de l'élimination résolu, il faudra une réelle communication en direction des exploitants de déchèterie pour les « motiver/inciter » à accepter ces déchets.

On RECOMMANDE fortement que les déchets d'amiante-ciment soient acceptés dans les déchèteries et que cela reste un service gratuit pour le public et payant (mais dans des conditions acceptables) pour les artisans.

Les déchets de soins

Ils sont très rarement repris. Ce type de déchets demande des manipulations et des contenants bien spécifiques. Pour le moment seules certaines communes (ex : à Voiron en Isère, à Saint Etienne dans la Loire), ou fédérations d'entreprises ont mis en place des systèmes de collecte et de traitement de ces déchets. Cependant, cela reste encore très marginal.

En déchèterie, il est rare de voir des conteneurs spécifiques pour ce genre de déchets.

Les DMS

Dans les nouvelles déchèteries, les DMS sont souvent pris en compte avec l'aménagement de locaux spécifiques. Le problème réside dans les anciennes déchèteries qui subissent peu de rénovation.

C'est pour cela que nous n'avons relevé que 65% des déchèteries accueillant les DMS. 43% des commentaires reçus faisaient part de problèmes d'admissions des DMS.

Médicaments

Les médicaments sont rarement acceptés. Mais cela ne pose pas de problème car ils sont généralement repris par les pharmaciens reliés au système CYLAMÉD.

Huiles de fritures (huiles végétales)

Les systèmes de traitement des huiles végétales ne sont pas encore très développés. Ainsi, ces huiles sont rarement admises dans les déchèteries.

Ceci est dommage, car même si le traitement des huiles n'existe pas, il serait intéressant qu'un système soit mis à la disposition des citoyens pour que ces derniers n'aient pas à déverser leurs huiles dans leur évier ou dans le milieu naturel. Mieux vaut canaliser ces déchets et les éliminer.

(Pour plus d'informations concernant les DMS consulter l'expertise FNE sur la collecte des DMS)

c) Autres déchets

Les textiles

Lorsque des structures de récupération locales de textiles existent, ils sont admis en déchèteries. Souvent ces déchets sont gérés par des associations caritatives qui se chargent de leur collecte et de leur traitement.

Cas du Calvados : quelques associations locales ont mis en œuvre la collecte en porte à porte des textiles. Ces collectes sont complétées, depuis quelques temps, par la mise en place de conteneurs d'apport volontaire sur la voie publique par le GIE « recollect ».

Pneus

Là encore, la collecte de ces déchets dépend des structures de traitement ou d'élimination existantes. C'est donc au niveau local que leur reprise ou non est déterminée.

Déchets en vrac

Beaucoup de membres associatifs se sont plaint lors de notre enquête, du refus des déchèteries d'accepter tous les déchets. (exemples enregistrés dans les départements de Bretagne, Haute Marne, Vaucluse, Ardennes, Sologne)

Cependant, les avis sont divergents concernant la benne tout venant parmi les membres de FNE. Certains estiment que la présence d'une benne tout venant pénalise le tri.

Il est nécessaire de garder la benne tout venant car c'est essentiel pour éviter les décharges sauvages. Concernant l'impact négatif, c'est à l'agent de déchèterie de se charger de la qualité du tri.

Il est donc recommandé qu'une benne « tout venant » soit présente dans les déchèteries, et qu'une attention particulière soit apportée sur les déchets qui y sont déposés.

III-8 ACCUEIL DES PROFESSIONNELS

a) Acceptation des professionnels

Résultats de l'enquête de FNE sur l'acceptation des professionnels dans les déchèteries.

Accès déchèterie	
Artisans Commerçants	Agriculteurs
80%	62%

(On peut lire : 80% des artisans/commerçants sont acceptés dans les déchèteries)

Incertitudes de l'acceptabilité des professionnels.

Les données concernant l'acceptation des professionnels (cf. tableau ci-dessus), viennent des informations « connues » des membres de FNE. Cela ne retrace pas, à chaque fois, la réalité car l'acceptation des professionnels n'est pas clairement établie dans toutes les déchèteries. Ainsi nous avons le cas de déchèteries où l'arrêté formule l'interdiction d'accueillir les professionnels, alors que sur le terrain ils sont acceptés.

Ce problème provient de plusieurs facteurs :

Tout d'abord, il y a, dans certains cas, une carence en information et en signalisation, concernant l'acceptabilité des professionnels.

D'autre part, il peut-être difficile de reconnaître certains artisans, car ils n'ont pas tous des véhicules distinctifs (exemple de petit commerce utilisant une voiture ou petite fourgonnette quelconque).

A la déchèterie de Marmande dans le Lot-et-Garonne, à la question : « l'accès à la déchèterie est-il autorisé pour les agriculteurs, l'agent de déchèterie répond : « oui et non » c'est éloquent !

L'association Comité Ecologique à la déchèterie de Aubinan : « Les gardiens sont obligés de prendre les déchets des artisans, car ces derniers menacent de les jeter dans la nature » !

Interprétation de nos résultats sur l'acceptation des professionnels.

Grâce à notre enquête nous pouvons, malgré les incertitudes, remarquer que dans la majorité des cas les professionnels sont accueillis dans les déchèteries. L'accès pour les artisans/commerçants est plus répandu que l'accès des agriculteurs. Mais là encore ce critère dépend de la situation locale (milieu rural/urbain).

Globalement, la politique actuelle des déchèteries tend à accepter les déchets des professionnels. C'est une tendance vérifiable sur certains Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Exemple, voici les indications du PDEDMA révisé de l'Ariège :

« Bien que ne relevant pas de l'obligation des communes, il est recommandé que les déchèteries accueillent les DTQD et DIB des petites entreprises, moyennant paiement.

Il est aussi recommandé que :

- il soit tenu compte dans les aménagements et équipements des déchèteries, de l'acceptation des déchets des petites entreprises,
- les horaires d'ouverture tiennent compte, dans la mesure du possible des besoins des entreprises,
- la facturation soit claire, modulée selon la nature des déchets et leur coût non rédhibitoire. »

Les plaquettes d'information de l'ADEME mettent bien en évidence la tendance positive de l'acceptation des déchets de professionnels. Voici les pourcentages de déchèteries acceptant les déchets des professionnels :

Alsace : 74%

Bretagne : 80%

Limousin : 80%

Nord-Pas-de-Calais : 73%

Pays de la Loire : 78%

Poitou-Charente : 91%

Conditions d'acceptation des déchets des professionnels :

Limite d'acceptation	Conditions d'accès	Tarifification sur volume	Volume limité	Limitation aux communes d'origine	Nature du déchet	Forfait par visite
Alsace	88%	88%	64%	55%	88%	
Bretagne	92%	80%	60%	44%	42%	0
Limousin		5%	36%	38%	14%	7%
Nord-Pas-de-Calais			79%		56%	
Pays de la Loire	96%		54%	65%	41%	14%
Poitou-Charente	94%	62%	77%		39%	

Source ADEME (On peut lire : 88 % des déchèteries d'Alsace appliquent des conditions d'accès aux professionnels)

Les conditions de réception des déchets des professionnels tendent à aller vers une tarification sur le volume, la nature et également la provenance des professionnels (commune d'origine).

Ceci rejoint les résultats de notre enquête FNE

Accès en déchèterie	
Payant	Avec limitation de volume
70%	74%

Source FNE (On peut lire : 70% des déchèteries sont payantes pour les professionnels)

Il est important que les artisans puissent apporter leurs déchets dans les déchèteries. Il est souvent impossible, pour eux ou du moins très difficile d'amener leurs déchets aux installations d'éliminations/traitements qui sont trop éloignés. Bien des dépôts sauvages dans les bois, en bordures de route viennent de là.

b) Tarification des prestations

Les commentaires

Les correspondants FNE ont mis en évidence deux problèmes provenant de l'acceptation des professionnels.

Bien que les documents ADEME indiquent que l'accès est généralement payant, l'application sur le terrain n'est pas toujours suivie.

Cette non-facturation aux professionnels n'est pas juste. Comme le dit le CREPAN, à la déchèterie de Anneville sous Saire en Basse Normandie, « la gratuité pour les artisans ne semble pas normale car elle est supportée par les habitants. »

Il est donc important de facturer ce service aux artisans et que ceci soit appliqué concrètement sur le terrain.

Cf. Article de presse : Des moyens pour les exploitants: «déchèterie Prestations payantes » - Valeurs Vertes Nov/Déc 2000- p9 et « Accueil des déchets non ménagers en déchèteries des collectivités » Environnement & technique. Novembre 2000- n°201- p57-62.

Une fois que ce point est réglé, il reste un autre point à soulever, celui de l'harmonisation des facturations. Comme le dit l'association GRAPE, « il faut une harmonisation des barèmes pratiqués pour les artisans. Trop de tarifs sont inégaux ce qui incitent les professionnels à ne pas apporter leurs déchets en déchèteries. »

Il existe un système pour régler ces problèmes d'acceptation, c'est la déchèterie pour les PME, commerçants et artisans. Il y a l'exemple de Limoges, qui ne voulant plus accepter les professionnels, pour des problèmes d'incompatibilité des déchets avec ceux des ménages, a ouvert une déchèterie spécifique aux professionnels. On y trouve un dimensionnement plus important, tous les déchets sont repris (inertes, banals, toxiques), les déchets non valorisables sont facturés (de 20 centimes à 60 F/kg). En revanche, les déchets valorisables sont payés aux producteurs selon les cours du moment.

(Source : *Le courrier de l'environnement n°422 / lundi 24 septembre 2001*)

Il est conseillé de développer des déchèteries pour professionnels, quand le besoin s'en fait sentir.

Les résultats de l'ADEME

Nous avons voulu voir, sur le terrain, les inégalités de tarifs pouvant exister.

Grâce aux documents ADEME, nous avons pu vérifier ces tarifs appliqués :

- pour l'Alsace : 60 F/m³ pour tous types de déchets,
- en Bretagne : 58 F/m³ pour tous types de déchets, 130 F/m³ pour les déchets verts et 150 F/m³ pour les gravats.

Poitou-Charente (ADEME) : « Les conditions d'accès pour les artisans évoluent fortement. La mise en place de la tarification spécifique tend à se généraliser. Dans la majeure partie des cas, elle est fonction du volume apporté. Afin d'inciter au tri, une tarification différenciée selon la nature des déchets commence également à apparaître. »

Résultats de l'enquête FNE :

Mode de tarification.

Il y a deux types de tarification, soit un au **volume** (Francs/Mètres cube (F/m³)), ce qui est le cas dans 90% des cas enregistrés lors de notre enquête, soit en poids (Francs /Tonne (F/T)). Dans des cas plus limités, il existe une tarification au passage.

Le prix moyen facturé aux professionnels est de 80 F/m³ pour tous types de déchets. On a un écart-type de 44, ce qui nous indique la grande disparité qui existe entre les tarifs. Ainsi, cela va de la gratuité, à des tarifs maximums de 180 F/m³ (ex déchèteries d'Isère, Rives, Moirans et Tullins) ou encore de 200 F/m³ (à la déchèterie de Gratot en Manche).

Dans un même département on peut observer de grandes disparités de tarification.

Ainsi en Isère, on trouve 5 déchèteries ayant des tarifs inférieurs à 60 F/m³ et 6 déchèteries à 180 F/m³.

Dans le département de la Manche, on passe de 57 F/m³ pour la déchèterie de Colombelles, à trois fois plus, soit 200 F/m³, dans la déchèterie du Gratot.

Concernant les tarifs au poids, la moyenne est de 350 F/T.

On peut trouver des différenciations de tarif sur :

- la différence entre les déchets triés - non triés
- la différence de nature des déchets
- la différence de provenance du déchet (si l'artisan fait partie des communes desservies)

Dans le département du Nord, les tarifs donnés par Nord Nature pour les déchèteries de Houssoye/ Val de Deûle/ Weppes sont de :

140 F/m³ pour les déchets **triés** et 280 F/m³ pour les déchets **non triés**

Dans le département de l'Isère, à la déchèterie de Casse sur Rhône, les tarifs sont de :

32 F/m³ pour les déchets recyclables, et de 61,51 F/m³ pour les non recyclables.

Il existe également des paiements à l'année. C'est le cas pour la déchèterie de Meylan (Isère) où les professionnels peuvent payer 2 000 F pour l'année.

Les tarifications par **nature de déchets**, sont généralement appliquées pour les déchets verts et les gravats.

Suite aux réponses de l'enquête, nous avons trouvé des moyennes pour :

- les déchets verts à 100 F/T, et 25 F/m³
- les gravats à 40 F / T, et 50 F / m³

Les tarifications sur la **provenance des déchets**.

Dans le Lot-et-Garonne, le tarif de la déchèterie de Marmande, est de 240 F/T pour les résidents des communes et de 310 F / T pour les professionnels extérieurs aux communes desservies.

Rappelons que le gestionnaire de la déchèterie est libre de la facturation ou non des prestations de la déchèteries aux ménages. Très majoritairement ce service est gratuit, ce qui est à encourager.

Il est recommandé que les acteurs de ce secteur (ADEME, gestionnaires, MATE) fassent des efforts pour clarifier et harmoniser les tarifs de reprise des déchets des professionnels.

On retiendra que les déchets des artisans sont majoritairement acceptés, mais selon des conditions particulières (tarifications spécifiques, volume limité, nature du déchet, commune d'origine ...).

RECOMMANDATIONS

Il est préférable que les déchets des artisans soient acceptés en déchèterie, selon des conditions de paiement « raisonnable ». Il faut que ces conditions d'acceptation soit clairement indiquées à l'entrée de la déchèterie. Il faudrait une uniformisation ou tout au moins un contrôle des prix demandés aux artisans.

III-9 LES INITIATIVES

a) Les déchèteries mobiles

C'est encore un procédé peu répandu. A partir des documents ADEME et des réponses de l'enquête, nous avons repéré uniquement 5 déchèteries mobiles. 2 dans le Bas-Rhin, 1 en Côte d'Armor, 2 en Nord-Pas-de-Calais.

Voici le fonctionnement des déchèteries mobiles de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

- mise en place de 6 ou 7 bennes ouvertes (1 ou 2 par matériau) dans les secteurs éloignés des 4 ou 5 déchèteries fixes de l'agglomération
- fréquence : 1 jour par mois environ pour chaque village de la CUS
- planning défini en début d'année et disponible sous forme de dépliant dans les mairies

Avantages :

- pas de chiffonnage
- pas de dégradations
- proximité immédiate des habitants

Inconvénients :

- manque de communication
- accessibilité limitée en semaine pour les gens qui n'ont pas d'horaires flexibles
- fréquence trop faible »

En Bretagne, la déchèterie mobile se présente sous la forme de deux bennes compartimentées. Elle fait des dessertes périodiquement dans 16 communes



En *annexe AE* vous trouverez un exemple de déchèterie mobile proposé par INNO VERT.

Très peu de retour d'expériences existe sur ce type de déchèterie.

Il est RECOMMANDE de suivre l'évolution de ces déchèteries, étudier les retours d'expériences sur leurs fonctionnalités. Mettre à disposition des élus, les résultats de ces études, les avantages et inconvénients, ce qu'il faut faire et ne pas faire, avec ce type d'installation. Ce procédé peut être envisagé pour les petites municipalités, les régions rurales.

b) Les recycleries, un nouveau concept.

Un nouveau concept apparaît de plus en plus souvent dans les échanges entre acteurs du monde des déchets : la Recyclerie.

La prévention des déchets passe par la « récupération ».

Il faut donc trouver un moyen de récupérer certains déchets et de les rendre réutilisables. La déchèterie accueille déjà certains de ces déchets qui pourraient avoir une deuxième vie.

C'est également une idée sociale : créer des emplois et fournir des biens aux plus défavorisés.

Certains usagers constatent :

Déchèterie de Sebazac dans l'Aveyron, commentaires de l'association Pays Villecomtois :

« Comme la plupart des déchèteries, celle-ci interdit la récupération par les visiteurs. C'est bien dommage, le réemploi étant le recyclage le plus simple, et la meilleure "réduction à la source". »

On peut trouver des recycleries dans la Picardie (Oise), le Limousin, ...

La recyclerie de Beauvais (Oise).

La recyclerie devient le lieu dans lequel certains déchets peuvent reprendre vie autrement que par des filières industrielles de traitement des matières premières. On y trouve donc, en complément des bennes ou conteneurs de la déchèterie, des ateliers de tri et de valorisation d'objet ainsi qu'un magasin de vente d'objets d'occasion. La recyclerie comporte également un service de collecte à domicile. Un réseau de recycleries est ainsi en train de se constituer localement. Des projets naissent à Montpellier, Angoulême, Arras, Douai et Aix la Chapelle.

(Source ADEME : « la réduction des flux de déchets gérés par les collectivités locales ». Sept 99.

Autre exemple à la déchèterie de Ornans, dans le Doubs, l'association « les amis d'Emmaüs » possède un local où ils récupèrent des meubles, de l'électroménager, de la vaisselle, de bons vêtements ... C'est un début de recyclerie.

Il est conseillé de développer de telles structures qui s'inscrivent totalement dans le cadre de la prévention des déchets et de l'aide à l'insertion sociale.

c) Les déchèteries portuaires

Certains départements du littoral ont ressenti le besoin de créer des déchèteries portuaires, acceptant les déchets des ports maritimes.

Ainsi, dans le Languedoc-Roussillon, dans le cadre de l'action « Ports Propres », 3 déchèteries de ce genre existent déjà. Il est prévu, à l'échéance 2007, que l'ensemble des ports du département souscrivent à l'opération « Ports Propres ».

d) La charte qualité déchèteries.

Innovation de Poitou-Charentes.

Depuis 1996, l'ADEME et le conseil régional de POITOU CHARENTES ont lancé une charte qualité déchèterie.

Cette démarche est volontaire de la part des maîtres d'ouvrages, ils reçoivent pour cela une aide de l'Ademe.

Trois niveaux de labels déchèteries ont été établis :

- Qualification déchèterie
- Déchèterie plus
- Déchèterie 2 plus

La qualité est demandée pour les domaines suivants :

- information des usagers
- nombre et type de déchets triés
- taux de valorisation.

En 1999 sur 251 déchèteries, 67 « Qualification déchèterie », 33 « Déchèteries plus », 6 « Déchèteries 2 plus » étaient enregistrées, ce qui fait un total de 168 déchèteries adhérentes, soit 70% du parc.

(Environnement Magazine- dossier n°1591 – oct 2000 – p 83.)

Comme nous l'avons vu tout le long de cette expertise, la qualité des déchèteries est très fluctuante ... Cependant, à partir du moment où l'on demande aux Français de trier leurs déchets, il semble indispensable de mettre à leur disposition les moyens de le faire convenablement.

RECOMMANDATION

Il pourrait être envisagé une initiative telle que la Charte Qualité Déchèteries, au niveau national. Pourquoi ne pas réfléchir à une Norme Déchèterie ou à une certification ?

III-10 LIMITE DES DECHETERIES

La déchèterie est un outil indispensable, complémentaire des autres systèmes de gestion des déchets. Cependant elle a ses limites.

Comme nous l'ont indiqué les associations de Charente Nature et le CREPAN (Manche), la déchèterie est inadaptée aux personnes à mobilité réduite, comme les personnes malades, handicapées, âgées, non motorisées ... Que peut faire, cette partie de la population, de ses déchets non collectés en porte à porte ?

Pour régler ce problème il y a la solidarité entre voisins et familles, mais est-ce suffisant ?

Certaines communes, conscientes du problème ont souvent conservé le système de la collecte des encombrants en porte à porte ou sur demande, mais là encore cela dépend de la volonté des élus locaux.

IV- RESUME

IV-1 LES POINTS NEGATIFS

a) Parc de déchèteries

- Taux de couverture de la population

* il n'est pas clairement déterminé ; la population dite « desservie » par les déchèteries est souvent mal définie et pas toujours optimisée. On se trouve avec des populations dites « desservies par une déchèterie » se trouvant trop loin (plus de 10 km ou plus de 10 min de trajet) et d'autres populations pour qui l'accès de la déchèterie (proche mais appartenant à une autre commune) est payant, voir interdit.

b) Information / Sensibilisation

Il y a souvent une carence en information provenant d'un manque de diffusion de celle-ci. Les populations ne sont pas suffisamment informées et sensibilisées.

c) Fonctionnement général de la déchèterie

- On observe des problèmes locaux de conception des déchèteries :

Dimensionnement de la déchèterie ;

Problème de circulation sur les plate-formes

Embouteillages les jours d'affluence

Environnement du site peu accueillant, mauvaise implantation ;

Accessibilité limitée;

Accès contrôlé

Accès difficile ou dangereux

Les moyens de stockage mal adaptés ;

Accessibilité limitée aux conteneurs

Stockage peu adapté

Dimensionnement et nombres des bennes insuffisants

- Il y a également des problèmes locaux de gestion des déchèteries

Manque de surveillance et de sécurité ;

Actes de malveillances (vol, détérioration des sites)

Mauvaise qualité du tri

Disfonctionnement de la gestion des bennes ;

Problème d'enlèvement des bennes

Problème de débouché des déchets qui partent en élimination et non en valorisation

Cependant ces problèmes ne sont pas généralisés. Il est important d'optimiser les fonctionnements qui sont défectueux.

d) Statut des déchèteries (régime ICPE)

Certaines déchèteries sont limitées en taille pour rester sous le régime de déclaration, ce qui entraîne des encombrements fréquents et des impossibilités d'extension (pourtant nécessaire dans les années à venir vu l'évolution réglementaire sur les filières de produits en fin de vie (appelées « filières dédiées »).

Il y a donc un réel problème de dimensionnement des déchèteries venant de la définition du régime ICPE soumis à déclaration ou autorisation.

e) Jours et Horaires d'ouverture des déchèteries

Les déchèteries sont majoritairement fermées le dimanche, ce qui est dommage, car les heures d'ouverture en semaine ne sont pas profitables pour la population active... La fermeture le dimanche est un frein à la fréquentation des déchèteries.

f) Agent de déchèterie

Des cas de satisfaction de l'action des agents de déchèterie ont été relevés, mais des efforts restent encore à faire. Ainsi nous avons relevé les carences suivantes :

- Manque de formation de l'agent ;
- Manque de motivation ;
- Manque d'échange avec la hiérarchie (agents pas assez écoutés, manquant de consignes) ;
- Manque de moyen ;
- Manque d'autorité de la part du gardien.

g) Catégories de déchets acceptés

Un certain nombre de déchets posent encore problème dans les déchèteries :

- * l'Amiante-ciment est très rarement acceptée, ce qui pose un réel problème de santé publique ;
- * les huiles végétales ne sont que très rarement reprises ;
- * les collectes des déchets de soins sont encore très marginales ;
- * les déchets ménagers spéciaux restent un problème pour les anciennes déchèteries, qui ne sont pas adaptées pour les accueillir.

h) Accueil des professionnels

L'acceptation des professionnels, n'est pas toujours clairement définie. De plus, la facturation des services de la déchèterie n'est pas couramment appliquée. Ainsi, ce sont les contribuables qui payent pour l'élimination des déchets des artisans, ce qui n'est pas satisfaisant.

Les tarifications sont très fluctuantes d'une déchèterie à l'autre pour les mêmes services.

i) Débouché des déchets de déchèteries

Dans beaucoup de cas, il n'y a pas de valorisation après la déchèterie, mais seulement de l'élimination. Ceci est regrettable.

j) Divers

Parmi les problèmes divers, nous avons relevé le problème du comportement de certains usagers (non respect du tri, vols, détériorations ...).

Des informations sur les coûts des déchèteries, leur création et leur fonctionnement, ont été recherchées. Mais les informations à ce sujet restent rares et discrètes. Il est recommandé plus de transparences sur ces questions de coût des déchèteries. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets devrait permettre d'éclairer ce point.

IV-2 LES POINTS POSITIFS

a) Evolution du parc

Le nombre de déchèteries ne cesse de croître. Les projets envisagés sont généralement satisfaisants.

b) Jours et Horaires d'ouverture des déchèteries

Les déchèteries sont très majoritairement ouvertes le samedi, nous pouvons que nous en réjouir, car cela permet de couvrir un maximum de population.

L'ouverture en semaine est généralement liée à la grandeur de la déchèterie, plus elle est importante, plus les plages d'ouvertures sont grandes.

c) Agent de déchèterie

Dans la très grande majorité, les déchèteries sont gardées par des agents. Seul des cas isolés et très rares n'ont pas d'agent.

Des formations pour les agents sont proposées par l'ADEME. De plus en plus de maîtres d'ouvrage de déchèteries prennent conscience de l'importance des agents de déchèteries.

d) Catégories de déchets acceptés

Les déchèteries acceptent de plus en plus de déchets :

- * les encombrants sont toujours acceptés, même s'ils ne sont pas valorisés ;
- * les DMS sont très majoritairement acceptés dans les déchèteries récentes ;
- * les piles et batteries sont acceptées dans une grande majorité des cas, on observe leur reprise même dans des déchèteries plus anciennes ;
- * les huiles de vidanges sont très généralement récupérées, ceci peut s'expliquer par la nouvelle réglementation qui a permis la mise en place d'un important réseau de valorisation;
- * les médicaments ne sont pas fréquemment repris dans les déchèteries mais ceci ne pose pas de problème car généralement les pharmacies les récupèrent.

e) Accueil des professionnels

Leur accueil se généralise dans les déchèteries. Des solutions spécifiques sont quelquefois étudiées. Lorsque la tarification des services des déchèteries pour les professionnels est présente, elle tend à se baser sur certaines conditions. Ainsi, la facturation est fonction tantôt du volume de déchets, tantôt de leur nature, quelques fois la différence de tarification se fait entre les produits recyclables ou non.

V- RECOMMANDATIONS

V-1 Parc de déchèteries

Recommandations:

- optimiser la couverture de la population par le réseau national de déchèteries ;
- suivre et encourager les ouvertures de déchèteries dans les **régions peu équipées** ;
- poursuivre le **rythme d'ouverture** pour arriver à l'objectif de 15 000 habitants par déchèterie.

V-2 Information / Sensibilisation

Recommandations :

- sensibiliser les citoyens aux **gestes de tri, à la prévention** des déchets, à **l'intérêt des déchèteries** ;
- informer les citoyens sur la déchèterie, **son existence** (lieu, accès) et **son fonctionnement** (jours et horaires d'ouverture, déchets acceptés, ...) ;
- informer les citoyens avec les **supports** et moyens de **diffusion** suffisant pour toucher toute la population ;
- veiller à ce que le **rapport annuel sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets** soit diffusé et présenté à la population ;
- nécessité d'une bonne **implication des élus locaux** (affichages communaux, diffusions répétées dans les bulletins municipaux...);
- il faut absolument que les structures locales (regroupement de communes, les journaux municipaux) fassent le relais des informations enregistrées et publiées par l'ADEME. Il est important que la population soit informée des résultats ;
- Concernant **les brochures** il est préférable que :
 - les documents soient synthétiques ;
 - les informations soient claires, simples et complètes;
 - de donner les résultats des déchèteries.

V-3 Fonctionnement général de la déchèterie

Recommandations :

- prendre en compte les **mauvais exemples** de fonctionnement des déchèteries et les faire connaître aux gestionnaires, ainsi qu'aux maîtres d'ouvrages pour que ces erreurs soient **modifiées et évitées** lors de l'ouverture de nouvelles installations ;
- implanter les déchèteries dans un **lieu propre, clairement défini** comme étant une déchèterie ;
- ne pas transformer les déchèteries en « **dépotoirs** » et des « **brûloirs** » ;

- lorsque la déchèterie accepte le verre / plastique / cartons, c'est un plus s'il y a un **accès aux bennes par l'extérieur** ;
- trouver des solutions pour que l'accès à la déchèterie ne soit pas trop limité ;
- faire que l'**accès** à la déchèterie soit **simple** et **adapté** aux véhicules pouvant s'y rendre ;
- bien dimensionner les déchèteries, tout en prenant en compte la réglementation à venir sur les filières de produits en fin de vie (appelées « filières dédiées »).;
- faire attention à rendre les **bennes accessibles**;
- réaliser le **stockage** dans les **règles de l'art** (cf ; La déchèterie les point-clés – ADEME 99) ;
- se poser la question de la **surveillance nocturne**. Quant à la sécurité, des solutions locales doivent être envisagées, chaque cas aura sa solution ;
- envisager la réalisation d'une **Norme Déchèterie** à l'AFNOR.

V-4 Statut des déchèteries (régime ICPE)

Recommandations :

Le régime des ICPE des déchèteries pourrait être **redéfini**. La **limitation de surface** de 2 500 m², comme critère d'établissement du régime de déclaration ou autorisation est pénalisante pour le développement des déchèteries. On pourrait revoir ce chiffre car il faut songer entre autre à l'élimination des produits électroniques et électriques en fin de vie qui devront, sans doute, être collectés dans ces installations.

V-5 Jours et Horaires d'ouverture des déchèteries

Recommandations :

Les déchèteries devraient être ouvertes le **dimanche**, tout au moins le matin.

Le problème en ressource humaine mérite réflexion. Pourquoi ne pas envisager des roulements parmi les agents de déchèteries ? Il peut être intéressant que les déchèteries soient gérées, par exemple, par un groupement de communes, car une commune seule peut avoir des difficultés de logistique pour offrir à ses habitants de larges plages d'ouverture.

V-6 Agent de déchèterie

Recommandations :

Il faut considérer la fonction d'agent de déchèterie comme primordiale et spécifique.

Les agents doivent être des personnes sensibilisées et motivées sur les questions de gestion des déchets.

Les gestionnaires doivent mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin que l'agent de déchèteries soit : Motivé – Formé – Ecouté – Equipé

V-7 Catégories de déchets acceptés

Recommandations :

- que les déchèteries acceptent les déchets **d'amiante-ciment** ;

- que les anciennes déchèteries soient **adaptées de locaux spécifiques pour les DMS**. La reprise de ces déchets est essentielle, c'est généralement le seul système existant pour les éliminer ;
- les **huiles végétales** devraient être reprises car elles représentent un danger pour l'environnement. Les débouchés de ces déchets doivent être développés ;
- les déchets de soins devraient être pris en charge en déchèterie. Cependant, d'autres systèmes doivent être envisagés, car dans ce cas particulier, la déchèterie ne semble pas être la meilleure solution. Il faut envisager des collectes spécifiques de ces déchets, pourquoi ne pas développer la collecte dans des conteneurs adaptés se trouvant aux abords des pharmacies ;
- développer des réseaux de collectes et traitements avec les ONG et autres organismes pour la collecte des textiles, lunettes...

V-8 Accueil des professionnels

Recommandations :

Encourager **l'acceptation des professionnels** dans les déchèteries, mais cela doit passer obligatoirement par **la facturation de ces services**. Nous encourageons la différence de tarification basée sur le volume et la nature des déchets.

Il est nécessaire **d'harmoniser et de clarifier la tarification** des services proposés. Ceci pourrait passer par l'établissement d'une fourchette de tarifs pour les prestations concernant les différentes catégories de déchets, et de leur volume.

V-9 Initiatives

Nous encourageons vivement le développement **des recycleries**.

Nous recommandons de suivre l'évolution et les résultats qui seront donnés par les **déchèteries mobiles**.

Il pourrait être envisagé de mettre en place des systèmes de **fiches de satisfaction** dans les déchèteries, afin de connaître les besoins des usagers et leur avis sur le fonctionnement de la déchèterie.

Les **filères de débouchés des déchets** doivent être développées et étudiées. Sans débouché de valorisation la déchèterie perd un de ses intérêts, et certains types de déchets comme l'amiante-ciment et les huiles végétales ne sont pas acceptés faute de solutions d'élimination.

Des études complémentaires pourraient être envisagées afin de préciser le fonctionnement global des déchèteries (des habitants à l'élimination / traitement des déchets). Ainsi, il serait intéressant d'établir et de comparer des cartographies comme :

- * répartition des déchèteries (études ADEME 2002) ;
- * densité de population;
- * installation de traitements des différentes catégories de déchets;
- * cartes des plans départementaux des BTP;
- * cartes de population desservie par les contrats avec Eco-emballages ou Adelphe.

Les PDEDMA sont des outils permettant l'élaboration de réseaux cohérents de déchèteries. Il serait intéressant de comparer les PDEDMA avec les situations locales réellement existantes.

CONCLUSION

Cette expertise a permis de dégager les points positifs et négatifs des déchèteries en France du point de vue associatif, grâce à l'important réseau d'associations de protection de la nature et de l'environnement fédérées à FNE.

Cette expertise a permis de démontrer que la prise de conscience de l'importance des déchèteries est bien présente. Cependant il ne faut pas se satisfaire de cela, il faut continuer les efforts entamés.

Des disparités sont encore observées d'un département à l'autre. Il est nécessaire d'atténuer ces disparités afin que le service de déchèterie soit fourni à toute la population française. Une attention particulière devra donc être portée aux zones très denses, tout comme aux zones fortement rurales.

Les points négatifs dégagés lors de cette étude doivent être pris en compte pour la modification des déchèteries existantes et pour éviter de reproduire ces mêmes erreurs dans les déchèteries en projets.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons vivement remercier toutes nos associations ayant répondu à notre enquête.

Grâce à elles, de nombreux points, bons ou mauvais, ont pu être mis en évidence. Nous les remercions sincèrement d'avoir consacré bénévolement du temps sur ce sujet.

Nous remercions également toutes les agences régionales et nationale de l'ADEME pour toutes les documentations et informations qu'elles nous ont fournies.

Nous remercions aussi les Préfectures et Conseils Généraux qui nous ont fourni des informations et documentations.

Enfin nous remercions le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui est à l'origine de cette expertise et en est également le support financier.

BIBLIOGRAPHIE

- La déchetterie : les points-clés - Recommandations à l'usage des élus – ADEME Nov 99
- Bilan du schéma départemental des déchetterie - Dpt 11- Corinne Chopin - Eté 2000
- Atlas des déchets en France, 2^e édition - ADEME, Coll. Données et références - Nov 2000.
- Accueil des déchets non ménagers en déchetterie des collectivités » Environnement & Technique. Novembre 2000 - n°201- p 57/62
- Des moyens pour les exploitants : « Déchèterie, Prestations payantes » - Valeurs Vertes Nov/Déc 2000 – p 9
- « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets- Guide de mise en œuvre » Ademe - Juin 2001.
- Le Courrier de l'environnement, n° 422 / lundi 24 septembre 2001

ANNEXES